



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 155
Conception, gestion et évaluation des politiques de
l'emploi et du travail



PROGRAMME 155
**Conception, gestion et évaluation des
politiques de l'emploi et du travail**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Francis Le GALLOU

Directeur des finances, des achats et des services

Responsable du programme n° 155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » est piloté par la Direction des finances, des achats et des services, placée sous l'autorité du Secrétaire général des ministères sociaux.

Il porte principalement les emplois et la masse salariale des agents du ministère exerçant en cabinet, en administration centrale et dans ses services déconcentrés, les directions (régionales) de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (D(R)EETS) et les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).

Hors titre 2, le programme porte des crédits dédiés à la communication, aux applicatifs informatiques ministériels, aux études et statistiques, au contentieux, au soutien du plan d'investissement dans les compétences (PIC) et à la gestion des ressources humaines. Il porte également la subvention pour charges de service public de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP).

En 2023, la réforme de l'organisation territoriale de l'État pour les ministères sociaux et la crise sanitaire et sociale sur la gestion des emplois et des dépenses de masse salariale ont continué à produire des effets en 2023, de manière atténuée par rapport aux années précédentes.

L'intégration des corrections des compensations au titre de l'OTE ou des renforts au titre des délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles (DARP), ont visé à lisser leurs effets pour les services.

Après près d'une décennie de baisse, la LFI présente un schéma d'emplois positif. La gestion a été marquée par des recrutements plus élevés aux concours d'inspecteurs du travail, que les années antérieures, signe que la politique d'attractivité du ministère menée depuis plusieurs années porte ses fruits. Ainsi, en 2023, les mesures catégorielles statutaires et indemnitaires (dépenses globales de 3,85 M€) ont concouru à l'attractivité des métiers, notamment en poursuivant la revalorisation statutaire du corps de l'inspection du travail.

Ensuite, les mesures de revalorisation salariale interministérielles intervenues à l'été 2023 (par exemple, la hausse du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet) ont conduit à des ouvertures de crédits en loi de fin de gestion.

Pour ces raisons, le montant des dépenses au titre de la masse salariale du P 155 a été plus élevé que prévu en LFI 2023.

Les moyens hors titre 2 ont été mobilisés pour financer des dépenses dans le domaine des systèmes d'information « métier » de la sphère Travail/Emploi (46,3 M€ au total en AE), résultat de l'engagement du ministère dans sa transformation numérique et de la poursuite du déploiement de la feuille de route ministérielle des données, des algorithmes et des codes sources.

Des crédits ont également été mobilisés dans le domaine de la communication, pour un montant de 7,9 M€ et AE et 7,4 M€ en CP., avec notamment une campagne de communication sur les accidents du travail graves et mortels, visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de prévention des risques professionnels et à

encourager une culture de sécurité au travail auprès des employeurs, travailleurs mais aussi du grand public, ou encore en soutien du déploiement du « plan d'investissement dans les compétences » (PIC).

Les crédits ouverts sur le programme 155 ont également permis de verser une subvention pour charges de service public à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP), dont l'activité de formation statutaire et continue a connu une forte augmentation en 2023, en raison notamment de l'accroissement significatif du nombre d'inspecteurs du travail issus des concours ou du détachement.

En matière de crédits de fonctionnement, l'exécution a été marquée par un surgel de presque un million d'euros en AE et CP en mai. D'autre part, la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 a annulé 8 820 000 € en AE et 9 480 000 € en CP sur le programme, dont près de 3 M€ en AE et 4 M€ en CP de crédits disponibles en fin de gestion au-delà de la réserve actualisée.

Enfin, la Direction des finances, des achats et des services a entrepris, sur le périmètre pour lequel elle est responsable de programme, de mutualiser sur le P1 55 en gestion 2023 les crédits hors titre 2 des D(R) (I)EETS issues des programmes 124 et 155.

Le bilan de cette expérimentation est globalement positif pour les services déconcentrés en premier lieu qui ont vu leur gestion simplifiée, dans le sens d'une déconcentration budgétaire accrue. Le pilotage budgétaire a été également plus efficace du point de vue du responsable de programme, avec en particulier un dialogue de gestion plus qualitatif.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Développer la gestion des emplois, des effectifs et des compétences

INDICATEUR 1.1 : Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 1.2 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

OBJECTIF 2 : Accroître l'efficacité de la gestion des moyens

INDICATEUR 2.1 : Efficacité de la fonction achat

INDICATEUR 2.2 : Respect des coûts et délais des grands projets

OBJECTIF 3 : Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales

INDICATEUR 3.1 : Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 - Développer la gestion des emplois, des effectifs et des compétences

INDICATEUR

1.1 - Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	3,12	3,05	3,10	3,07	amélioration	3,07
Pour information : effectifs gérés	effectifs physiques	12 366	12453	12 210	12 486	donnée non retenue	12 382

Commentaires techniques

Source des données :

Direction des ressources humaines (DRH) / Département « Allocation des ressources, recrutement et politique de rémunération »

Mode de calcul :

Le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines correspond au ratio « effectifs gérants / effectifs gérés » sur l'ensemble du périmètre des ministères sociaux : Santé / Solidarité / Travail et Emploi.

L'effectif gérant est exprimé en ETP et l'effectif géré en unités physiques.

L'effectif gérant comprend les agents des services gestionnaires du personnel, assurant l'une ou l'autre des quatre grandes fonctions RH que sont : la gestion administrative (dont opérations de pré-liquidation de la paie), la formation, le suivi des conditions de travail et le pilotage de la politique de gestion des RH et des compétences.

L'effectif géré est l'effectif sous plafond d'autorisation d'emplois intégralement géré par les ministères sociaux.

A noter que la méthodologie interministérielle d'élaboration du ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines exclut de l'assiette des effectifs gérés les agents mis à disposition d'autres administrations ou affectés auprès d'opérateurs, notamment auprès des agences régionales de santé (ARS) alors même que les services gestionnaires RH assurent la gestion administrative d'une partie des effectifs de ces opérateurs. Les données n'intègrent pas non plus les populations d'agents appartenant à des corps gérés par d'autres ministères. Du fait de cette méthodologie, seuls 62,9 % des agents effectivement gérés sont pris en compte dans le ratio en 2023. Par conséquent, comme le prévoient les instructions ministérielles, le nombre des effectifs gérants est minoré par application d'un coefficient de 62,9 % à l'ensemble de l'effectif gérant.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'efficacité de la gestion des ressources humaines est mesurée par le ratio « Gérants / Gérés » qui constitue l'indicateur d'évolution de la performance de la gestion des ressources humaines déterminée sur la base d'une méthodologie interministérielle.

La direction des ressources humaines (DRH) du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales assure la gestion des agents relevant des périmètres Santé, Solidarité, Travail et Emploi, que ce soit en administration centrale, en services déconcentrés ou, pour partie, la gestion des personnels affectés au sein des opérateurs bénéficiant d'une autonomie de gestion (Agences régionales de santé).

Par ailleurs, la gestion RH des corps et des statuts sur les deux programmes (environ une quinzaine de statuts différents) génère toujours une charge de gestion importante pour les services RH des ministères sociaux notamment en termes d'avancement et promotion, de mobilité, de recrutement, de concours, de rémunération et de formation.

Le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines qui est constaté en réalisation 2023 (3,07) est quasiment conforme à l'objectif cible 2023 attendu (3,10). Cela résulte d'une très faible évolution à la hausse du nombre d'effectifs gérés (+2,2 %) et d'un volume d'effectifs gérants stable.

INDICATEUR

1.2 - Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein des effectifs de la mission	%	7,05	6,03	6	Non connu	donnée non renseignée	6

Commentaires techniques

Source des données :

Direction des ressources humaines (DRH) / Service des politiques sociales et des parcours / Sous-direction de l'attractivité et des parcours / Bureau égalité, diversité, handicap

Mode de calcul :

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, définie aux articles L5212-2 et L5212-3 du code du travail, sont listés aux articles L5212-13 et L5212-15 de ce même code. Le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est calculé en rapportant les effectifs physiques des bénéficiaires de l'obligation d'emploi rémunérés au 31 décembre de l'année écoulée, à l'ensemble des effectifs physiques rémunérés au 31 décembre de l'année écoulée pour le périmètre des ministères sociaux (santé/solidarités et travail/emploi).

Depuis 2017, les données sont issues du logiciel de gestion des personnels, RenoRH, renseigné par chaque gestionnaire, régional ou central. La DRH réalise une requête permettant de connaître le taux dans le calendrier imparti par le FIPHFP. Les données présentées en RAP sont provisoires et font l'objet d'une consolidation au 30 juin de l'année N+1.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur des personnes handicapées constitue le deuxième indicateur présenté.

Les ministères sociaux poursuivent leur politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap amorcée en 2005 et déployée dans le 5^e plan d'action triennal 2022-2024. Financée en partie par la 4^e convention passée avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (Fiphfp), cette politique s'inscrit pleinement dans le cadre du « label diversité » obtenu depuis 2012 et du « label égalité » obtenu depuis 2018, tous deux renouvelés en 2023.

La cible légale fixée à 6 % est l'objectif minimal à atteindre pour les ministères sociaux.

L'atteinte de cette cible repose sur la réalisation du plan d'action de la politique handicap, animé par le référent handicap national des ministères sociaux et les référents handicap nommés dans chaque direction d'administration centrale et dans chaque service déconcentré. Ils sont chargés du déploiement des différents axes du plan et de l'accompagnement des agents en situation de handicap tout au long de leur carrière. L'axe dédié à la sensibilisation et à la communication doit permettre une lutte efficace contre les préjugés incitant les bénéficiaires de l'obligation d'emploi à se déclarer auprès de leur administration et de connaître leurs droits associés, permettant ainsi le maintien, voire un accroissement, de la cible. Ces actions s'appuient également sur une politique de recrutements de personnes en situation de handicap via la voie dérogatoire

de l'article L 352-4 du Code général de la fonction publique, toutes catégories confondues. Ainsi, chaque année, 6 % des postes ouverts aux différents concours sont accessibles aux personnes éligibles par la voie contractuelle. Le recrutement des apprentis en situation de handicap est un objectif prioritaire du 5^e plan handicap des ministères sociaux.

Le taux d'emploi de 6,03 % en 2022 était supérieur à la cible prévisionnelle de 6 %. Pour mémoire, il était de 7,05 % en 2021 et 6,56 % en 2020. La campagne actuelle, lancée du 1^{er} février au 30 avril 2024 par le Fiphfp, va permettre d'actualiser le nouveau taux d'emploi 2023 des ministères sociaux dont la cible à atteindre demeure à 6 %.

OBJECTIF

2 - Accroître l'efficacité de la gestion des moyens

INDICATEUR

2.1 - Efficacité de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Efficacité de la fonction achat	M€	Non connu	2,3	Non connu	1,727	donnée non renseignée	Non connu

Commentaires techniques

Source des données :

Direction des achats de l'État (DAE) – données issues de l'application des achats de l'État APPACH

Mode de calcul :

La méthodologie de calcul a été définie depuis 2010 au niveau interministériel. La méthode de calcul des gains est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou situations « nouveaux ».

Depuis 2018, le principe des modalités d'imputation des résultats d'efficacité économique des achats public, consiste à comptabiliser des économies achat réalisées selon une logique de valorisation de la performance de l'acheteur (imputation au profit du service porteur de la démarche achat concernée) et d'abandonner la logique de suivi budgétaire (imputation au profit du service effectuant la dépense).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les ministères sociaux ont mis en œuvre des actions favorisant la performance économique de ses achats en s'appuyant sur les leviers identifiés notamment dans le cadre du plan d'achat de l'État (PAE). L'une de ces principales actions a été de centraliser tous les achats des directions d'administration centrale au sein de la sous-direction des achats et du développement durable de la DFAS.

Parmi les autres actions, le recours massif à des accords cadre interministériels (ACIM) est à souligner. Or, les économies les plus conséquentes sont normalement obtenues sur ces supports interministériels massifiant les besoins de plusieurs services et opérateurs de l'État. Cependant, une économie achat réalisée sur un marché interministériel porté par la Direction des achats de l'État (DAE) sera enregistrée sur le compte de cette direction et non pas sur les comptes des ministères utilisant le dit marché.

Pour l'exercice 2023, le recensement des gains achats a été enregistré dans l'application informatique des achats de l'État (APPACH) et au fil de l'eau, contrairement aux années précédentes durant lesquelles la saisie se faisait en une seule campagne en fin de gestion.

Les gains achat se sont élevés à 1,72 M€ en 2023 contre 1,37 M€ en 2022 et 2,10 M€ en 2021.

Un groupe de travail organisé par la DAE rassemblant tous les Responsables Ministériels Achats (RMA) a conclu à la nécessité d'élaborer une méthodologie plus précise des modalités de calcul des gains. Cette démarche devrait permettre d'améliorer le travail des acheteurs, notamment en expérimentant un calcul des gains achat non plus sur 12 mois mais sur la durée totale du marché, ce qui permettra de mieux prendre en compte les aléas économiques tels que l'inflation.

INDICATEUR

2.2 - Respect des coûts et délais des grands projets

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'écart calendaire agrégé (projets informatiques)	%	Sans objet	Sans objet	11,9	Sans objet	donnée non retenue	11,9
Taux d'écart budgétaire agrégé (projets informatiques)	%	Sans objet	Sans objet	0	Sans objet	donnée non retenue	0

Commentaires techniques

Source des données :

Pour les systèmes d'information et de communication (SIC) : Secrétariat général des ministères sociaux / DNUM / DAR et panorama des grands projets numériques (anciennement « panorama des grands projets SI »), arrêté par la DINUM (anciennement DINSIC).

Mode de calcul :

Les indicateurs, conformément à la méthodologie interministérielle, rendent compte des dépassements (respectivement des coûts et des délais) en mesurant le taux d'écart agrégé pour les projets concernés.

Taux d'écart budgétaire (%) = moyenne des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement = Σ (Budget réactualisé - Budget initial) / Σ Budget initial.

Taux d'écart calendaire (%) = moyenne des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement = Σ (Durée réactualisée - Durée initiale) / Σ Durée initiale.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, les ministères sociaux ne financent aucun projet retenu dans la définition des grands projets sur ses programmes supports.

OBJECTIF**3 – Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales****INDICATEUR****3.1 – Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de citations dans un panel de publications	Nb retombées médias	4610	4896	5 000	5 000	cible atteinte	6 000
Visite sur le site (web) de la DARES	Nb	1 061 216	1323804	900 000	1 489 981	cible atteinte	1 000 000
Occasion de voir	Nb	598 532 503	640700000	250 000 000	665 200 000	cible atteinte	250 000 000

Commentaires techniquesSources des données :

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) / organisme extérieur.

Mode de calcul :

- **Le nombre de citations mesure la notoriété des travaux d'études, statistiques et de recherche, calculée par un prestataire externe de référence à partir du nombre de citations dans un panel de publications. Depuis 2007, le nombre de citations comptabilise les articles mentionnant soit la Dares (ou les services statistiques du ministère du travail), soit l'un des trois supports de publication de la Dares, soit les indicateurs sur les « chiffres du chômage » ou « l'emploi salarié » associés à la mention « ministère du travail » ou « ministère de l'emploi ».**
- **Le nombre de visites sur le site internet de la Dares renseigne sur le nombre de consultations du site internet de la Dares et est exprimé en nombre de visites cumulées sur l'année.**
- **Les occasions de voir représentent le nombre de contacts potentiels des personnes avec un contenu presse qui mentionne la Dares. L'indicateur est calculé, pour chacune des retombées presse, à partir de l'audience du support qui publie l'article et, est pondéré par l'espace qu'occupe la retombée dans le support (en pages ou en secondes). Il est exprimé en nombre de contacts car un même individu peut lire, par exemple, à la fois Le Monde papier, online et écouter France Inter. Chaque point de contact potentiel est donc comptabilisé.**

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, la Dares dépasse légèrement sa cible en termes de nombre de citations, de visites sur le site et d'occasions de voir. La Dares a profité de l'actualité politique quant au nombre de citations (seniors, tensions, abandons de poste, intéressement...). La Dares continue ainsi de bénéficier d'une exposition grand public (70 % des citations) et a été davantage visible dans la presse et les radios locales.

Pour l'année 2024, la Dares prévoit de maintenir, voire d'augmenter légèrement sa cible en travaillant de façon plus pro-active avec les journalistes et en développant de nouveaux supports sur son site internet (une data visualisation sur les chiffres demandeurs d'emploi, par exemple).

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>						
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	2 059 384 1 190 783	10 640 000 7 009 706		-75 196	12 699 384 8 125 294	12 699 384
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 964 937	9 649 142			0 12 614 079	11 320 000
08 – Fonctionnement des services		2 395 687 3 204 304		193 306 293	2 588 993 3 204 597	2 588 993
09 – Systèmes d'information		43 909 677 46 314 134			43 909 677 46 314 134	43 909 677
11 – Communication		9 719 906 7 869 311		7 800	9 719 906 7 877 111	9 719 906
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		8 146 925 4 934 809		546 199	8 146 925 5 481 008	8 146 925
13 – Politique des ressources humaines		27 397 617 26 516 041	1 249 507	122 425	28 647 124 26 638 466	28 647 124
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	70 837 317 72 624 337				70 837 317 72 624 337	70 837 317
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	93 853 338 97 964 997				93 853 338 97 964 997	93 853 338
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	330 124 554 320 756 366				330 124 554 320 756 366	330 124 554
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	20 739 946 22 391 106				20 739 946 22 391 106	20 739 946
18 – Personnels transversaux et de soutien	65 343 089 70 826 962	1 800			65 343 089 70 828 762	65 343 089
Total des AE prévues en LFI	582 957 628	102 209 812	1 249 507	193 306	686 610 253	697 930 253
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 469 281	+9 714 523 (hors titre 2)			+12 183 804	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+11 721 962	+6 841 751 (hors titre 2)			+18 563 713	
Total des AE ouvertes	597 148 871	120 208 899 (hors titre 2)			717 357 770	
Total des AE consommées	588 719 487	105 499 247	0	601 522	694 820 255	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>						
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	2 059 384 1 190 783	10 640 000 9 035 866		294 565	12 699 384 10 521 214	12 699 384
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 964 937	11 276 002			0 14 240 939	11 320 000

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023						
08 – Fonctionnement des services		2 613 192 3 154 793		193 280 293	2 806 472 3 155 086	2 806 472
09 – Systèmes d'information		39 407 643 41 274 334			39 407 643 41 274 334	39 407 643
11 – Communication		9 792 413 7 430 223		7 800	9 792 413 7 438 023	9 792 413
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		7 752 003 6 416 799		541 791	7 752 003 6 958 590	7 752 003
13 – Politique des ressources humaines		26 614 442 26 976 393	1 103 440	118 175	27 717 882 27 094 568	27 717 882
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	70 837 317 72 624 337				70 837 317 72 624 337	70 837 317
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	93 853 338 97 964 997				93 853 338 97 964 997	93 853 338
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	330 124 554 320 756 366				330 124 554 320 756 366	330 124 554
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	20 739 946 22 391 106				20 739 946 22 391 106	20 739 946
18 – Personnels transversaux et de soutien	65 343 089 70 826 962	1 800			65 343 089 70 828 762	65 343 089
Total des CP prévus en LFI	582 957 628	96 819 693	1 103 440	193 280	681 074 041	692 394 041
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 469 281		+9 714 523 (hors titre 2)		+12 183 804	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+11 721 962		+12 668 573 (hors titre 2)		+24 390 535	
Total des CP ouverts	597 148 871		120 499 509 (hors titre 2)		717 648 380	
Total des CP consommés	588 719 487	105 566 210	0	962 624	695 248 321	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022						
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990 1 550 673	10 640 000 9 291 516		292 779	11 795 990	11 795 990 11 134 968
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 615 688	8 328 752			0	10 785 000 10 944 440
08 – Fonctionnement des services		2 395 687 2 424 484	15 811	193 306	2 588 993	2 588 993 2 440 294
09 – Systèmes d'information	6 541	38 862 887 35 859 255			38 862 887	38 862 887 35 865 797
11 – Communication		3 414 856 5 724 420		13 125	3 414 856	3 414 856 5 737 545

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		8 146 925 5 497 094		891 544	8 146 925	8 146 925 6 388 637
13 – Politique des ressources humaines	26 386	27 852 596 24 989 564		80 968	27 852 596	27 852 596 25 096 918
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	65 687 507 73 226 885				65 687 507	65 687 507 73 226 885
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	98 206 751 93 191 704				98 206 751	98 206 751 93 191 704
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	317 634 525 306 360 461				317 634 525	317 634 525 306 360 461
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 948 870 21 774 434				19 948 870	19 948 870 21 774 434
18 – Personnels transversaux et de soutien	67 532 668 73 197 673	3 420			67 532 668	67 532 668 73 201 093
Total des AE prévues en LFI	570 166 311	91 312 951	0	193 306	661 672 568	672 457 568
Total des AE consommées	571 950 444	92 118 505	15 811	1 278 415		665 363 176

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990 1 550 673	10 640 000 13 395 978		459 177	11 795 990	11 795 990 15 405 828
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 615 688	9 216 320			0	10 785 000 11 832 008
08 – Fonctionnement des services		2 613 192 2 520 445	39 805	193 280	2 806 472	2 806 472 2 560 250
09 – Systèmes d'information	6 541	34 360 853 31 099 996			34 360 853	34 360 853 31 106 538
11 – Communication		3 487 363 8 482 276		13 125	3 487 363	3 487 363 8 495 401
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		7 752 003 4 091 577		886 293	7 752 003	7 752 003 4 977 869
13 – Politique des ressources humaines	26 386	26 923 354 25 513 923		80 968	26 923 354	26 923 354 25 621 277
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	65 687 507 73 226 885				65 687 507	65 687 507 73 226 885
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	98 206 751 93 191 704				98 206 751	98 206 751 93 191 704
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	317 634 525 306 360 461				317 634 525	317 634 525 306 360 461
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 948 870 21 774 434				19 948 870	19 948 870 21 774 434
18 – Personnels transversaux et de soutien	67 532 668 73 197 673	3 100			67 532 668	67 532 668 73 200 773
Total des CP prévus en LFI	570 166 311	85 776 765	0	193 280	656 136 356	666 921 356
Total des CP consommés	571 950 444	94 323 616	39 805	1 439 563		667 753 428

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	571 950 444	582 957 628	588 719 487	571 950 444	582 957 628	588 719 487
Rémunérations d'activité	354 825 437	358 878 873	362 965 650	354 825 437	358 878 873	362 965 650
Cotisations et contributions sociales	212 174 567	218 973 208	218 828 791	212 174 567	218 973 208	218 828 791
Prestations sociales et allocations diverses	4 950 440	5 105 547	6 925 046	4 950 440	5 105 547	6 925 046
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	92 118 505	102 209 812	105 499 247	94 323 616	96 819 693	105 566 210
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	77 472 615	89 172 146	90 554 527	79 453 652	83 635 960	90 831 518
Subventions pour charges de service public	14 645 890	13 037 666	14 944 719	14 869 964	13 183 733	14 734 692
Titre 5 – Dépenses d'investissement	15 811	1 249 507	0	39 805	1 103 440	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	15 811	0	0	39 805	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	1 249 507	0	0	1 103 440	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 278 415	193 306	601 522	1 439 563	193 280	962 624
Transferts aux ménages	0	0	293	0	0	293
Transferts aux entreprises	0	0	3 650	0	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	6 000	0	2 625	6 000	0	2 625
Transferts aux autres collectivités	1 272 415	193 306	594 953	1 433 563	193 280	959 706
Total hors FdC et AdP		686 610 253			681 074 041	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+14 191 243			+14 191 243	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+16 556 274			+22 383 096	
Total*	665 363 176	717 357 770	694 820 255	667 753 428	717 648 380	695 248 321

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel	2 869 396	3 320 000	2 469 281	2 869 396	3 320 000	2 469 281
Autres natures de dépenses	5 635 546	8 000 000	9 714 523	5 635 546	8 000 000	9 714 523
Total	8 504 942	11 320 000	12 183 804	8 504 942	11 320 000	12 183 804

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023	300 000	2 500 000	300 000	2 500 000				
03/2023		4 048 576		4 048 576				
06/2023		100 000		100 000				
09/2023		2 000 000		2 000 000				
11/2023	907 749	50 000	907 749	50 000				
12/2023	1 261 532	1 015 947	1 261 532	1 015 947				
Total	2 469 281	9 714 523	2 469 281	9 714 523				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/12/2023	10 429 902		10 429 902					
Total	10 429 902		10 429 902					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/01/2023		2 267 672						
Total		2 267 672						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/02/2023	703 494	5 037 003	703 494	11 207 732				
Total	703 494	5 037 003	703 494	11 207 732				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/03/2023				2 579 101				
Total				2 579 101				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023	310 000	2 830 119	310 000	2 836 291				
20/11/2023	278 566	651 957	278 566	650 449				
Total	588 566	3 482 076	588 566	3 486 740				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		4 875 000		4 875 000				
Total		4 875 000		4 875 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						8 820 000		9 480 000
Total						8 820 000		9 480 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	14 191 243	25 376 274	14 191 243	31 863 096		8 820 000		9 480 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	2 059 384 1 190 783	10 640 000 6 934 510	12 699 384 8 125 294	2 059 384 1 190 783	10 640 000 9 330 431	12 699 384 10 521 214
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 964 937	9 649 142	11 320 000 12 614 079	2 964 937	11 276 002	11 320 000 14 240 939
08 – Fonctionnement des services		2 588 993 3 204 597	2 588 993 3 204 597		2 806 472 3 155 086	2 806 472 3 155 086
09 – Systèmes d'information		43 909 677 46 314 134	43 909 677 46 314 134		39 407 643 41 274 334	39 407 643 41 274 334
11 – Communication		9 719 906 7 877 111	9 719 906 7 877 111		9 792 413 7 438 023	9 792 413 7 438 023
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		8 146 925 5 481 008	8 146 925 5 481 008		7 752 003 6 958 590	7 752 003 6 958 590
13 – Politique des ressources humaines		28 647 124 26 638 466	28 647 124 26 638 466		27 717 882 27 094 568	27 717 882 27 094 568
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	70 837 317 72 624 337		70 837 317 72 624 337	70 837 317 72 624 337		70 837 317 72 624 337
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	93 853 338 97 964 997		93 853 338 97 964 997	93 853 338 97 964 997		93 853 338 97 964 997
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	330 124 554 320 756 366		330 124 554 320 756 366	330 124 554 320 756 366		330 124 554 320 756 366
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	20 739 946 22 391 106		20 739 946 22 391 106	20 739 946 22 391 106		20 739 946 22 391 106
18 – Personnels transversaux et de soutien	65 343 089 70 826 962	1 800	65 343 089 70 828 762	65 343 089 70 826 962	1 800	65 343 089 70 828 762
Total des crédits prévus en LFI *	582 957 628	103 652 625	686 610 253	582 957 628	98 116 413	681 074 041
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+14 191 243	+16 556 274	+30 747 517	+14 191 243	+22 383 096	+36 574 339
Total des crédits ouverts	597 148 871	120 208 899	717 357 770	597 148 871	120 499 509	717 648 380
Total des crédits consommés	588 719 487	106 100 768	694 820 255	588 719 487	106 528 835	695 248 321
Crédits ouverts - crédits consommés	+8 429 384	+14 108 131	+22 537 515	+8 429 384	+13 970 674	+22 400 059

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	582 957 628	103 652 625	686 610 253	582 957 628	98 116 413	681 074 041

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	582 957 628	103 652 625	686 610 253	582 957 628	98 116 413	681 074 041

Titre 2 :

Aucune modification n'a été apportée sur les crédits de titre 2 du programme lors de l'examen parlementaire du PLF 2023.

Pour autant, par amendement du Gouvernement en première lecture au Sénat (amendement II-1284), le plafond d'emplois pour 2023 du ministère a été minoré de 6 ETPT pour tirer les conséquences d'un redéploiement d'emplois intervenu en 2022 entre services relevant de l'administration territoriale de l'État.

Hors titre 2

Aucune modification n'a été apportée sur les crédits hors titre 2 du programme lors de l'examen parlementaire du PLF 2023.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

1) Des décrets de transfert et de virement ont modifié les crédits disponibles :

Titre 2 :

1. Les mouvements entrants en gestion 2023 sont les suivants, pour un montant total de 635 000 euros en AE et en CP :

décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits :

- un transfert entrant en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet, pour un montant de +310 000 € en AE et CP (+5 ETPT).

décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transferts de crédits :

- un transfert entrant en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet, pour un montant de +265 000 € en AE et CP (+4 ETPT).
- un transfert entrant en provenance du programme 352 « Innovation et transformation numériques » de la mission « transformation et fonction publiques » pour un montant de +60 000 € en AE et en CP, au titre des entrepreneurs d'intérêt général (EIG) sur le défi « CHAMPOLLION ». Ce mouvement de crédits ne s'est pas accompagné de transferts d'ETPT.

2. Un seul mouvement sortant est intervenu en gestion 2023 par **décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transferts de crédits :**

- un transfert sortant à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destiné au financement d'un emploi de conseiller emploi/travail de la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR), pour un montant de -46 434 € en AE et CP (-1 ETPT).

Hors titre 2 :

1. Les mouvements entrants s'élèvent à 8 541 651 € en AE et 8 546 314 € en CP et se répartissent comme suit :
 - un transfert entrant à hauteur de 3 014 694 € en AE et 3 020 866 € en CP en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » au titre de la mutualisation des crédits support des DREETS sur le programme 155 en gestion 2023 (Décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits) ;
 - un virement entrant à hauteur de 2 500 000 M€ en AE et CP en provenance du programme 102 au titre du financement des travaux de refonte et d'évolution de la plateforme « 1 jeune 1 solution » et du produit « Aides jeunes » (Décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits) ;
 - un virement entrant à hauteur de 2 375 000 M€ en AE et CP en provenance du programme 103 au titre du financement du groupement d'intérêt public Reva (Décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits).
 - un transfert entrant à hauteur de 651 957 € en AE et 650 449 € CP en provenance du programme 124 au titre de la mutualisation des crédits support des DREETS sur le programme 155 en gestion 2023 (Décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transferts de crédits) :

1. Les mouvements sortants s'élèvent à 184 575 € en AE et CP et se répartissent comme suit :

- Un transfert sortant à hauteur de 124 500 € en AE et CP vers le programme 148 pour la contribution de la DRH au projet interministériel MENTOR (Décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits) ;
- un transfert sortant à hauteur de 60 075 € en AE et CP vers le programme 216 au titre du sac à dos des crédits d'action sociale des agents ESIC et DATE, transférés au ministère de l'Intérieur en LFI 2023 (Décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits).

2) Reports de crédits :**Titre 2 :**

Par arrêté du 2 février 2023 portant report de crédits de fonds de concours, 703 494 € en AE et CP ont été reportés au titre de l'assistance technique du Fonds social européen.

Hors titre 2

Les crédits de fonds de concours non consommés en 2022 ont été reportés en 2023 (Arrêté du 2 février 2023 portant report de crédits de fonds de concours) pour un montant de **5 037 003 € en AE et 11 207 732 € en CP**. Ces crédits se décomposent comme suit :

Intitulé des fonds de concours crédités	AE	CP
1-1-00863 - Contribution du Fonds Social européen à l'assistance technique	2 514 178	8 584 534
1-2-00862 - Remboursements par les bénéficiaires finaux des sommes indûment perçues au titre des fonds structurels européens	12 142 €	12 142 €
1-1-00573 - Participation de l'union européenne au financement d'enquêtes et d'études sur les politiques publiques du travail et de l'emploi	950 902 €	950 915 €
1-2-00771 - Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	1 213 506	1 203 887
1-2-00551 – Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences	340 775 €	450 754 €
1-2-00457 – Investissement d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique et participation à des opérations de communication dans les domaines du travail et de l'emploi	5 500 €	5 500 €

Total	5 037 003	11 207 732
-------	-----------	------------

Sur les crédits budgétaires non consommés en 2022, **2 579 101 € en CP** ont été reportés sur 2023 par arrêté du 14 mars 2023 portant report de crédits.

Enfin, un total de **2 267 672 € d'AE affectées non engagées (AENE)** a été reporté sur 2023 par arrêté du 20 janvier 2023 portant report de crédits.

3) Fonds de concours et attributions de produits reçus :

Titre 2 :

Par voie de fonds de concours, 2,47 M€ en AE et CP ont été rattachés au programme, dont 2,35 M€ au titre de l'assistance technique du fonds social européen (AT-FSE) et 0,12 M€ au titre du FIPHFP. Le détail est précisé dans la partie « origine et emploi des fonds de concours et attributions de produits ».

Hors titre 2 :

Ont été rattachés par voie de fonds de concours et attributions de produits des crédits à hauteur de **9 714 523 € en AE et CP**.

Le détail par fonds de concours est précisé dans la partie « Origine et emploi des fonds de concours et attributions de produits ».

4) Loi de finance de fin de gestion (LFG) :

Titre 2 :

Sans objet.

Hors titre 2 :

La loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 a porté annulation de 8 820 000 € en AE et 9 480 000 € en CP, correspondant à la réserve de précaution (4 851 335 € en AE et 4 574 524 € en CP), au surgel intervenu (970 267 € en AE et 914 905 € en CP), ainsi qu'à des crédits disponibles en fin de gestion pour annulation au niveau du programme à hauteur de 2 998 398 € en AE et 3 990 571 € en CP.

5) Arrêtés de répartition 2023 :

Titre 2 :

L'arrêté de répartition du 6 décembre 2023 portant répartition de crédits est venu abonder le programme 155 à hauteur de 10 429 902 € en AE et en CP pour couvrir les besoins de l'enveloppe hors CAS Pensions, liés aux recrutements supplémentaires et aux mesures nouvelles de la gestion 2023 (notamment la hausse du point d'indice et la prime « pouvoir d'achat »).

Hors titre 2 :

Sans objet.

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Titre 2

En 2023, deux fonds de concours destinés à financer des dépenses de titre 2 ont été abondés. La répartition d'ouverture sur ces fonds est la suivante :

Ouverture AE/CP en 2023

N°	Libellé du fonds de concours	Total
1-1-00344	Contribution du Fonds Social européen à l'assistance technique (AT-FSE)	2 349 277
1-2-00771	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)	120 004
TOTAL		2 469 281

Hors titre 2

En 2023, les deux fonds de concours suivants ont été abondés pour un total de 9 714 523 € en AE et CP.

1-1-00863 - Contribution du FSE à l'assistance technique : ce fonds porte les crédits hors titre 2 cofinçant des projets européens sous maîtrise d'ouvrage de l'État ainsi que les crédits cofinçant les dépenses d'assistance technique de l'État mises en œuvre en tout ou partie par recours aux marchés publics dans le cadre de projets liés au FSE.

1-2-00771 – Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) : ce fonds porte les crédits hors titre 2, versés en année N+1 par le FIPHFP, à titre de remboursement des dépenses effectuées par les administrations pour des actions visant à favoriser l'emploi ou le maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap.

La répartition des ouvertures de crédits en 2023 sur ces fonds est la suivante :

N° et libellé	HT2
1-1-00863 - Contribution du Fonds Social européen à l'assistance technique (HT2)	9 198 576 €
1-2-00771 – Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) (HT2)	515 947 €
Total	9 714 523 €

En 2023, aucune attribution de produits n'a abondé le programme 155.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 914 788	4 851 335	7 766 123	2 914 788	4 574 524	7 489 312
Surgels	0	970 267	970 267	0	914 905	914 905
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	2 914 788	5 821 602	8 736 390	2 914 788	5 489 429	8 404 217

Titre 2 :

La réserve de précaution, constituée en début d'exercice, s'élevait à 2 914 788 € (AE=CP), soit 0,5 % des crédits de Titre 2 ouverts en loi de finance initiale. Elle a été rendue disponible en fin de gestion.

Hors titre 2

Pour les crédits hors titre 2, la mise en réserve initiale s'est élevée à 4 851 335 € en AE et 4 574 524 € en CP, soit 4,7 % des crédits hors titre 2 ouverts en loi de finances initiale. Ce taux s'explique par l'application d'un taux de réserve de 5 % aux crédits hors T2 du programme et d'un taux de réserve pondéré pour les subventions versées aux opérateurs.

Un surgel est intervenu à hauteur de 970 267 € en AE et 914 905 € en CP.

En fin de gestion 2023, la réserve de précaution et le surgel ont été annulés dans leur intégralité par la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022	Réalisation 2022	LFI + LFR 2023	Transferts de gestion 2023	Réalisation 2023	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))	(en ETPT)
							(1)
1072 – Emplois fonctionnels	-21,00	79,00	70,00	0,00	74,00	+4,00	
1073 – A administratifs	+7,00	1 748,00	1 625,00	+5,25	1 844,00	+213,75	
1074 – A techniques	+2,00	2 959,00	2 796,00	+2,75	3 017,00	+218,25	
1075 – B administratifs	-23,00	1 117,00	935,00	0,00	1 180,00	+245,00	
1076 – B techniques	-2,00	550,00	982,00	0,00	447,00	-535,00	
1077 – Catégorie C	-28,00	1 278,00	1 359,10	0,00	1 155,00	-204,10	
Total	-65,00	7 731,00	7 767,10	+8,00	7 717,00	-58,10	

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1072 – Emplois fonctionnels	0,00	-21,00	+0,69	-5,69	-3,79	-1,90
1073 – A administratifs	0,00	-1,00	-29,48	+128,23	+50,48	+77,75
1074 – A techniques	0,00	0,00	+18,94	+38,31	-20,57	+58,88
1075 – B administratifs	0,00	-27,00	-42,13	+109,13	+29,54	+79,59
1076 – B techniques	0,00	0,00	-34,26	-70,74	-34,99	-35,75
1077 – Catégorie C	0,00	-27,00	-78,46	-45,54	-40,12	-5,42
Total	0,00	-76,00	-164,70	+153,70	-19,45	+173,15

Le plafond d'emplois du programme 155 a été fixé à 7 767 ETPT en LFI 2023.

Il est actualisé à 7 775 ETPT par les deux décrets de transferts en gestion : +9 ETPT entrants au titre des délégués du préfet dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et -1 ETPT au titre de la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés.

La consommation des emplois constatée en 2023 s'élève à 7717 ETPT.

L'écart au plafond 2023 actualisé des mouvements en gestion s'établit à -58 ETPT, soit 0,74 %.

La correction technique correspond à l'écart entre l'incidence en ETPT du schéma d'emplois 2023 (intégrant l'extension en année pleine du schéma d'emploi 2022 sur 2023) et la variation de la consommation des emplois (ETPT), hors transferts, entre 2022 et 2023.

Cette correction rend compte de l'évolution de la consommation des agents qui ne sont pas pris en compte dans le schéma d'emplois : il s'agit d'une part des occasionnels dont la consommation baisse de 22 ETPT par rapport à 2022 et d'autre part des renforts au sein des services déconcentrés (accompagnement des mutations économiques) dont la consommation diminue, conformément aux arbitrages rendus : en 2023, la consommation des renforts en services déconcentrés s'élève à 91 ETPT contre une consommation de 114 ETPT en 2022, soit une baisse de 23 ETPT.

La correction technique rend par ailleurs compte des décalages entre la gestion administrative et la prise en charge effective en paie sur le programme : ainsi, la correction technique négative traduit principalement l'existence de rémunérations versées par acompte (recrutements) qui ne donnent pas lieu, pour autant, à consommation d'ETPT dans le plafond d'emplois. A contrario, le schéma d'emploi déclaré décompte des ETPT aux dates d'effet administratives indiquées.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1072 – Emplois fonctionnels	12,00	6,00	12,00	7,80	0,00	+3,00
1073 – A administratifs	290,00	38,50	395,00	6,60	+105,00	+244,00
1074 – A techniques	182,00	109,60	261,00	5,90	+79,00	+122,00
1075 – B administratifs	172,00	41,60	283,00	6,10	+111,00	-53,00
1076 – B techniques	72,00	67,20	3,00	7,20	-69,00	-83,00
1077 – Catégorie C	170,00	92,40	134,00	6,00	-36,00	-173,00
Total	898,00	355,30	1 088,00	189,00	+190,00	+60,00

Le schéma d'emplois exécuté en 2023 sur le programme 155 est de +190 ETP ; la cible sous-jacente à la LFI 2023 était de +60 ETP.

Différentes tendances ont été constatées en gestion qui expliquent ce schéma d'emplois :

- Les entrées sur le programme ont été très dynamiques tout au long de l'année 2023. S'agissant de l'inspection du travail, 113 inspecteurs élèves ont été pris en charge en février (recrutements par voie de concours) et 97 agents ont été pris en charge en octobre au titre de la campagne de recrutements par voie de détachement (101 inspecteurs détachés en octobre, dont 4 déjà pris en charge sur le programme).
- On constate une baisse des départs à la retraite. En effet, la réforme des retraites (qui concerne les agents nés après le 01.09.1961) a produit ses effets dès 2023. Il s'agit du principal facteur de baisse des départs par rapport à la programmation initiale 2023 (-79 ETP ; baisse de 15 % par rapport à l'année 2022).

Pour rappel, les recrutements d'agents en renforts dans les DREETS n'impactent pas le schéma d'emplois mais seulement le plafond d'emplois.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation				(en EPT)		
			<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2023	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023</i>
Administration centrale	1 092,00	1 100,20	-1,00	0,00	-91,45	+109,45	-7,75	+117,20
Services régionaux	1 647,10	1 574,00	-75,00	0,00	-73,25	+44,25	-11,70	+55,95
Opérateurs	0,00	1,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services à l'étranger	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	4 962,00	4 826,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	65,00	215,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	7 767,10	7 717,00	-76,00	0,00	-164,70	+153,70	-19,45	+173,15

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	+22,00	1 175,00
Services régionaux	+9,00	1 581,00
Opérateurs	0,00	2,00
Services à l'étranger	0,00	0,00
Services départementaux	+29,00	4 847,00
Autres	0,00	222,00
Total	+60,00	7 827,00

La consommation des emplois en 2023 du programme 155 a pour source les données des outils interministériels INDIA Rémunérations et Chorus.

La comparaison de la réalisation 2023 avec la prévision initiale doit être appréciée avec prudence dans la mesure où la prévision (réalisée à l'été 2022) est indicative.

Les emplois renseignés dans la catégorie « autres » renvoient à la valorisation, sur 2023, des agents en formation à l'Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP). Sont inclus des IET des promotions 2022 et 2023, ainsi que des agents recrutés par voie de détachement dans le corps des inspecteurs, également en formation.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	22,00	17,00
07 – Fonds social européen - Assistance technique	60,00	50,00
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	934,00	975,00
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1 298,00	1 290,00
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	4 336,00	4 164,00
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	240,00	267,00
18 – Personnels transversaux et de soutien	877,10	954,00
Total	7 767,10	7 717,00
Transferts en gestion		+8,00

La répartition par action de la consommation 2023 est établie sur la base du poids des effectifs affectés à la mise en œuvre de chaque politique publique et aux fonctions soutien tel qu'observé en administration centrale mais aussi en service déconcentré sur la base des résultats de l'« Enquête sur les Affectations Opérationnelles » (EAO) la plus récente, au 31 décembre 2022.

Il s'agit d'une enquête annuelle pilotée par la DFAS permettant de rendre compte de la répartition des ressources humaines dans les services déconcentrés des ministères sociaux entre les différentes fonctions et missions assurées par ces services.

En plus de la comparaison entre la réalisation 2023 et la LFI 2023, le rapprochement de la réalisation 2023 à la réalisation 2022 (répartition basée sur les résultats de l'« Enquête sur les Affectations Opérationnelles » (EAO) au 31 décembre 2021) apporte un éclairage complémentaire.

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Réalisation 2022 ETPT	Réalisation 2023 ETPT
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	21	17
07 – Fonds social européen - Assistance technique	47	50
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	1005	975
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1271	1290
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	4118	4164
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	266	267
18 – Personnels transversaux et de soutien	1003	954
Total	7731	7717
Transferts en gestion	-65	+8,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
137,00	2,43	1,07

La consommation des emplois d'apprentis sur le programme 155 en 2023 s'élève à 137 ETPT. Conformément aux orientations interministérielles, les recrutements d'apprentis sont dynamiques : 111 ETPT étaient constatés en 2022 et 97 ETPT en 2021.

Depuis la gestion 2022, les apprentis ne sont plus décomptés dans le plafond d'emplois, mais la masse salariale des apprentis reste imputée sur le programme.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	354 825 437	358 878 873	362 965 650
Cotisations et contributions sociales	212 174 567	218 973 208	218 828 791
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	155 657 295	166 052 557	158 347 326
– Civils (y.c. ATI)	155 377 145	166 052 557	157 985 822
– Militaires	280 150		361 504
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	35 718		
Autres cotisations	56 481 554	52 920 651	60 481 464
Prestations sociales et allocations diverses	4 950 440	5 105 547	6 925 046
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	571 950 444	582 957 628	588 719 487
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	416 293 150	416 905 071	430 372 160
FdC et AdP prévus en titre 2		3 320 000	

Les prestations sociales et allocations diverses versées en 2023 s'élèvent à 5,8 M€ dont 1,37 M€ au titre de l'allocation de retour à l'emploi.

L'évolution de l'exécution entre 2022 et 2023 s'explique par différents facteurs, liés à la sur-exécution du schéma d'emplois et aux mesures nouvelles relatives au pouvoir d'achat des gestions 2022 (effet année pleine) et 2023 (hausse du point d'indice de la fonction publique, prime pouvoir d'achat, mesures bas salaires).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	391,34
Exécution 2022 hors CAS Pensions	416,29
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	-4,00

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-20,96
– GIPA	-0,11
– Indemnisation des jours de CET	-2,52
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-18,32
Impact du schéma d'emplois	7,83
EAP schéma d'emplois 2022	-0,52
Schéma d'emplois 2023	8,35
Mesures catégorielles	3,85
Mesures générales	7,97
Rebasage de la GIPA	0,50
Variation du point de la fonction publique	7,27
Mesures bas salaires	0,20
GVT solde	2,39
GVT positif	6,83
GVT négatif	-4,43
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	16,09
Indemnisation des jours de CET	2,45
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	13,64
Autres variations des dépenses de personnel	0,89
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,27
Autres variations	0,62
Total	430,37

Socle Exécution 2022 retraitée

Les 18,32 M€ inscrits sur la ligne « Autres dépenses de masse salariale » du poste « Débasage de dépenses au profil atypique » correspondent notamment aux rémunérations des agents en activité dans les services déconcentrés mais dont une partie de l'activité a été transférée dans le cadre de la mise en œuvre de l'organisation territoriale de l'État (6,87 M€), aux rémunérations versées aux apprentis (1,83 M€), aux rémunérations versées aux agents recrutés en renforts dans les services déconcentrés pour le contrôle de l'activité partielle et pour l'accompagnement des reconversions professionnelles (4,95 M€).

Le solde correspond aux rémunérations prises en charge par les fonds de concours (-3,39 M€), aux versements d'indemnités ainsi qu'au retraitement des rétablissements de crédits mobilisés en 2022.

GVT solde

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) positif hors CAS Pensions s'élève à 6,83 M€, soit +1,6 % des crédits hors CAS Pensions consommés en 2023.

Le GVT négatif, économie réalisée au titre de l'écart de rémunération entre les entrants et les sortants, s'élève quant à lui à -4,43 M€, soit -1 % des crédits hors CAS Pensions consommés en 2023.

Le GVT solde est évalué à 0,56 % et à +2,39 M€.

Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA

Les 13,64 M€ figurant dans l'item « autres rebasages » couvrent la rémunération des apprentis (2,49 M€), la rémunération des agents en activité dans les services déconcentrés mais dont une partie de l'activité a été transférée dans le cadre de la mise en œuvre de l'organisation territoriale de l'État (4,66 M€), les dépenses relatives aux renforts en services déconcentrés pour l'accompagnement des reconversions professionnelles (5,26 M€), ainsi qu'aux dépenses relatives à la mesure « prime pouvoir d'achat » versée aux agents éligibles, uniquement en 2023 (1,22 M€).

Autres variations des dépenses de personnels

Les 0,62 M€ inscrits sous ce poste au titre des autres variations couvrent l'augmentation de la prise en charge des frais de transports intervenue au 1^{er} septembre 2023 (0,27 M€), ainsi que les dépenses relatives aux fonds de concours (2,96 M€).

Cet item rend compte également de rétablissements de crédits (en atténuation de la dépense) qui ont été exécutés au cours de la gestion 2023.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1072 – Emplois fonctionnels	126 348	140 491	139 999	113 137	127 385	126 428
1073 – A administratifs	57 312	65 175	62 875	49 098	53 887	54 117
1074 – A techniques	49 928	58 651	56 339	43 069	51 237	48 793
1075 – B administratifs	38 011	40 996	40 421	32 551	34 950	34 826
1076 – B techniques	45 849	49 243	52 363	39 356	43 314	45 084
1077 – Catégorie C	35 442	36 205	37 592	30 192	31 284	32 197

Le coût global correspond au coût moyen par agent, hors catégorie 23, constaté en 2023.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						1 212 630	2 067 794
Revalorisation grille indiciaire catégorie B		B	Secrétaires administratifs	09-2022	8	51 333	77 000
Revalorisation statutaire du corps de l'Inspection du travail		A	Inspecteurs du travail	08-2022	7	1 161 297	1 990 795
Mesures statutaires						440 000	440 000
Mesure nouvelle indiciaire A+		A+	Administrateurs de l'Etat	01-2023	12	380 000	380 000
Nouvelle grille indiciaire catégorie B		B	Secrétaires administratifs	01-2023	12	60 000	60 000
Mesures indemnitaires						2 200 000	2 200 000
Mesures indemnitaires		Toutes	Tous	01-2023	12	2 200 000	2 200 000
Total						3 852 630	4 707 794

Les mesures catégorielles exécutées en 2023 comprennent des mesures statutaires et indemnitaires :

a) Effet d'extension en année pleine d'une mesure prise en 2022 (1,21 M€) :

- la revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie B pour un montant de 0,05 M€ hors CAS Pensions;
- la revalorisation statutaire du corps de l'Inspection du travail pour un montant de 1,16 M€ hors CAS Pensions.

b) Mesures statutaires (0,44 M€) :

- la mise en œuvre de la nouvelle grille indiciaire de la catégorie B pour un montant de 0,06 M€ hors CAS Pensions ;

- la mise en œuvre d'une mesure statutaire interministérielle (reclassement indiciaire) en faveur de l'encadrement supérieur pour un montant de 0,38 M€ hors CAS Pensions.

c) Mesure indemnitaire (2,2 M€) :

- la mise en œuvre d'une mesure générale pour un montant de 2,2 M€ hors CAS Pensions.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		1 962 669		1 962 669
Famille, vacances		935 548		935 548
Mutuelles, associations		1 024 493		1 024 493
Prévention / secours		1 370 072		1 370 072
Autres		1 526 179		1 526 179
Total		6 818 961		6 818 961

Aux dépenses décrites ci-dessous, il convient d'ajouter la somme de :

- 115 550 € (poste Mutuelles, associations) imputée par erreur sur le titre 6 ;
- 2 625 € (poste Prévention/secours) imputée par erreur sur le titre 6.

Les dépenses d'action sociale s'élèvent à 6,8 M€ en 2023. Elles ont permis de financer toutes les prestations collectives visant à améliorer les conditions de vie des agents rémunérés sur le programme 155 et de leur famille.

En 2023, dans le cadre de l'expérimentation de mutualisation des crédits HT2 des services déconcentrés des ministères sociaux sur le programme 155, elles permettent également de financer toutes les prestations collectives visant à améliorer les conditions de vie des agents des D(R)(I)EETS rémunérés sur le programme 124 et de leur famille. Ces dépenses ont été financées à partir des crédits des deux transferts en provenance du programme 124 au titre de la mutualisation des crédits support des DREETS sur le programme 155 en gestion 2023 (Décrets n° 2023-511 du 27 juin 2023 et n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits).

Ce changement de périmètre a une conséquence directe sur le niveau de dépense sur chaque poste.

Globalement, on observe une augmentation du montant dépensé en Action sociale de +1,2 M€ par rapport à 2022, soit plus de 21 % d'augmentation. Cette augmentation est visible principalement sur les postes Mutuelles, associations (+300 k€), Prévention/secours (+400 k€) et Autres (+500 k€).

Les dépenses d'action sociale se décomposent, en CP, autour de cinq postes :

- 1 962 669 € pour le poste *Restauration* qui recouvre les droits d'admission et frais de gestion des restaurants administratifs ; ce poste de dépense est stable par rapport à 2022 ;
- 935 548 € pour le poste *Famille, vacances*, qui regroupe les dépenses liées à la petite enfance, à l'organisation des arbres de Noël, aux bons cadeaux et à la distribution des Chèques Emploi Service Universel préfinancés ; Ce poste est stable par rapport à 2022 ;
- 1 024 493 € pour le poste *Mutuelles, associations*, en forte hausse, qui concerne l'aide du ministère à la protection sociale complémentaire des agents, ainsi que l'ensemble des subventions versées aux associations du personnel pour les activités culturelles et sportives proposées aux agents affectés aussi bien en administration centrale (y compris sur le nouveau site de la Tour Olivier-de-Serres, Paris XV^e) qu'en services déconcentrés ;

- 1 370 072 € pour le poste *Prévention*, en forte hausse, dont les dépenses ne relèvent pas de l'action sociale au sens strict, mais accompagnent les objectifs conduits par la DRH. Ainsi sont financées des actions liées aux conditions de travail : réseau de psychologues du travail pour les risques psychosociaux, cellule d'écoute et d'alerte afin de lutter contre la discrimination ainsi que des actions liées à l'obligation de l'employeur et qui concernent la médecine de prévention (honoraires et expertises, fournitures et matériel pharmaceutiques) ;
- 1 526 179 € pour le poste *Autres, en forte hausse*, qui correspond en partie à l'accompagnement et l'amélioration des conditions de travail des travailleurs handicapés et à d'autres dépenses d'action sociale.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 120 208 899	CP ouverts en 2023 * (P1) 120 499 509
AE engagées en 2023 (E2) 106 100 768	CP consommés en 2023 (P2) 106 528 835
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 2 132 114	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 41 916 383
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 11 976 017	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 64 612 452

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 48 575 082				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 661 177				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 49 236 258	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 41 916 383	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 7 319 876
AE engagées en 2023 (E2) 106 100 768	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 64 612 452	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 41 488 316
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 48 808 192
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 39 122 836
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 9 685 356

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	2 059 384	10 640 000	12 699 384	2 059 384	10 640 000	12 699 384
	1 190 783	6 934 510	8 125 294	1 190 783	9 330 431	10 521 214

Le programme 155 accompagne depuis 2019 le déploiement du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), déclinaison du Grand plan d'investissement (GPI) dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, par le financement, d'une part d'actions de **communication**, d'**évaluation**, de **conseil** et d'**informatique** et, d'autre part, de personnels, répartis entre la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP).

L'action 01 « Soutien au Plan d'investissement dans les compétences » a été créée en 2021 pour porter les crédits dédiés à cet accompagnement du PIC. Pour mémoire, les crédits correspondants étaient auparavant inscrits en LFI sur plusieurs actions (08, 09, 11 et 12 pour le hors titre 2 et 14, 15 ou 17 pour le titre 2). Pour le hors titre 2, ils étaient exécutés sur l'action n° 08.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 059 384	1 190 783	2 059 384	1 190 783
Rémunérations d'activité	1 377 483	835 179	1 377 483	835 179
Cotisations et contributions sociales	631 747	345 514	631 747	345 514
Prestations sociales et allocations diverses	50 154	10 090	50 154	10 090
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 640 000	7 009 706	10 640 000	9 035 866
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 640 000	6 992 644	10 640 000	8 984 243
Subventions pour charges de service public		17 063		51 623
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-75 196		294 565
Transferts aux autres collectivités		-75 196		294 565
Total	12 699 384	8 125 294	12 699 384	10 521 214

TITRE 2

En 2023, 17 ETPT ont été mobilisés en administration centrale pour la mise en œuvre du plan d'accompagnement dans les compétences. Le coût 2023 de leur masse salariale s'élève à 1,2 M€ en AE et CP.

HORS TITRE 2

En LFI 2023, les crédits HT2 du programme 155 dédiés au PIC (10,64 M€ en AE et CP) ont été répartis comme suit :

- 0,14 M€ en AE et CP pour des actions de conseil et d'accompagnement à la modernisation ;
- 7,5 M€ en AE et 5,5 M€ en CP pour des actions relatives aux systèmes d'information ;
- 1,5 M€ en AE et 2,5 M€ en CP pour des actions de communication ;
- 1,5 M€ en AE et 2,5 M€ en CP pour des actions d'évaluation.

L'exécution 2023 s'élève quant à elle à 6,9 M€ en AE et 9,3 M€ en CP, soit -3,7 M€ en AE et -1,3 M€ en CP par rapport à la LFI. Cet écart s'explique en particulier par l'annulation de crédits intervenue dans le cadre de la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 à hauteur de 0,66 M€ en AE et 1,66 M€ en CP concernant le PIC.

1. Conseil (accompagnement à la modernisation)

PIC : Conseil/modernisation	LFI 2023		Exécution RAP 2023	
	Titre 3	Total	Titre 3	Total
Autorisation d'engagement	140 000	140 000	• 54 372	• 54 372
Crédits de paiement	140 000	140 000	437 235	437 235

Les crédits consommés s'élèvent à 0,44 M€ en CP. Des redéploiements internes de crédits ont permis de financer cette consommation supérieure en CP aux crédits inscrits en LFI.

Le niveau d'exécution 2023 en AE qui laisse apparaître un montant négatif s'explique pour une raison technique : un retrait d'engagement juridique basculé (REJB) à hauteur de 59 394 € en AE a minoré la consommation effective sur cette UO qui s'élève à 5023 € en AE.

Les principales actions financées sont :

- L'appui à la démarche de modules pédagogiques immersifs sur les secteurs du cuir, du commerce, de la prothèse dentaire, de l'horlogerie et de l'automobile (0,4 M€ en CP) ;
- L'expérimentation des démarches de dialogue et de concertation avec les bénéficiaires dans le cadre du projet « 100 % inclusion » (0,03 M€ en CP).

2. Systèmes d'information

PIC : systèmes d'information	Prévisions PAP 2023		Exécution RAP 2023	
	Titre 3	Total	Titre 3	Total
Autorisation d'engagement	7 125 000	7 125 000	5 179 885	5 179 885
Crédits de paiement	5 225 000	5 225 000	5 358 128	5 358 128

En LFI 2023, une enveloppe de 7,1 M€ en AE et 5,2 M€ en CP était prévue pour le soutien aux applicatifs informatiques du PIC. Les crédits consommés en gestion s'élèvent à 5,18 M€ en AE et 5,36 M€ en CP.

Ces dépenses ont contribué à la modernisation et à la refonte du système d'information de la formation professionnelle, permettant en particulier d'améliorer l'accès à la formation, notamment en articulation avec le SI des missions locales. Elles ont également permis la poursuite des travaux d'optimisation du data hub des données de la formation professionnelle.

La sous exécution en AE s'explique par le report de certains projets en 2024 d'une part et par le fait que d'autres ont démarré avec du retard, décalant les besoins en financement.

3. Dépenses de communication

PIC : Communication	Prévisions 2023		Exécution RAP 2023	
	Titre 3	Total	Titre 3	Total
Autorisations d'engagement	1 500 000	1 500 000	1 356 447	1 356 447
Crédits de paiement	2 500 000	2 500 000	1 368 652	1 368 652

Les dépenses de communication liées au PIC se sont élevées à **1 356 447 € en AE et 1 368 652 € en CP**.

Une campagne de communication sur l'apprentissage a été lancée de mai à juillet 2023 auprès des jeunes, de leurs parents et des entreprises afin de poursuivre la valorisation de l'apprentissage en tant que voie gagnante pour l'insertion professionnelle. Le parti pris de cette campagne était de mettre en avant des conseils afin d'aiguiller les entreprises dans l'embauche d'apprentis, mais également de guider les jeunes en pleine réflexion sur leur orientation ainsi que leurs parents souhaitant les accompagner dans cette démarche.

4. Dépenses d'évaluation et statistiques

PIC : Évaluation et statistiques	Prévisions PAP 2023			Exécution RAP 2023		
	Titre 3	Titre 6	Total	Titre 3	Titre 6	Total
Autorisation d'engagement	3 401 296		3 401 296	527 746	-75 196	452 550
Crédits de paiement	2 541 789		2 541 789	1 871 851	294 565	2 166 416

En LFI 2023, une enveloppe de 3,40 M€ en AE et 2,54 M€ en CP était prévue pour les dépenses d'évaluation et de statistiques du PIC. En gestion, les crédits consommés se sont élevés à 0,53 M€ en AE et 1,87 M€ pour le titre 3 et à -0,075 M€ en AE et 0,3 M€ en CP. Le niveau d'exécution 2023 en AE du titre 6 s'explique par un retrait d'engagement juridique basculé (REJB) du même montant.

Les actions d'évaluation du PIC s'effectuent par le biais d'enquêtes et d'études qui s'inscrivent dans le cadre de commandes publiques ou d'appels à projet de recherche (APR). Ainsi, en 2023, les projets suivants ont été poursuivis :

- un accord-cadre d'enquêtes multi-attributaires afin de réaliser une enquête auprès des sortants de formation, des bénéficiaires du dispositif d'insertion par l'activité économique (IAE) ou encore auprès des réfugiés ;
- des études qualitatives et quantitatives pour le suivi et l'évaluation du PIC ;
- quatre éditions d'un APR concernant les personnes en recherche d'emploi ;
- un APR d'évaluation et d'analyse coût-bénéfice du programme Engagés pour la Mobilité et l'Insertion, par le Logement et l'Emploi
- un APR relatif au dispositif 100 % inclusion ;

- et un APR « Évaluation de programmes et dispositifs » visant l'intégration professionnelle des réfugiés.

ACTION

07 – Fonds social européen - Assistance technique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Fonds social européen - Assistance technique	3 320 000 2 964 937	8 000 000 9 649 142	11 320 000 12 614 079	3 320 000 2 964 937	8 000 000 11 276 002	11 320 000 14 240 939

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 320 000	2 964 937	3 320 000	2 964 937
Rémunérations d'activité	3 320 000	2 172 577	3 320 000	2 172 577
Cotisations et contributions sociales		773 828		773 828
Prestations sociales et allocations diverses		18 532		18 532
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 000 000	9 649 142	8 000 000	11 276 002
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 000 000	9 649 142	8 000 000	11 276 002
Total	11 320 000	12 614 079	11 320 000	14 240 939

TITRE 2

Les effectifs de l'action 07 correspondent aux agents contractuels, en poste en administration centrale et en services déconcentrés, rémunérés sur crédits d'assistance technique du FSE (rattachés au programme 155 par fonds de concours dédié) pour la mise en œuvre de missions exclusivement consacrées à la gestion des Fonds européens (FSE pour la programmation 2014/2020, FSE+ et FTJ pour la programmation 2021/2027) ; leur nombre s'élève à 49,77 ETPT en 2023 soit 0,64 % des emplois consommés en 2023 sur l'ensemble du programme. La dépense en masse salariale constatée en 2023 à ce titre s'élève à 2,96 M€ en AE et CP.

HORS TITRE 2

En 2023, les dépenses de fonctionnement sur l'action 07 s'élèvent à **9,6 M€ en AE et 11,3 M€ en CP**.

L'écart constaté (**1,6 M€ en AE et 3,3 M€ en CP**) entre les prévisions de fonds de concours inscrites dans le PAP et l'exécution 2023 est couvert par les reports sur 2023 de crédits de fonds de concours non consommés en 2022.

Les dépenses de fonctionnement exécutées sur cette action en administration centrale et dans les services déconcentrés permettent d'assurer le suivi, la communication, le contrôle, la formation et l'évaluation des opérations bénéficiant d'un financement du FSE, et de contribuer à apporter une plus grande visibilité aux actions cofinancées par l'Union européenne en France. Ces dépenses sont dédiées :

- à l'hébergement et au développement des **systèmes d'information** (SI) : deux SI de gestion des opérations cofinancées (Ma-démarche-FSE pour la programmation 2014-2020, et Ma-démarche-FSE+ pour la programmation 2021-2027) et SI décisionnels de pilotage des programmes ;
- à des actions de **communication** qui sont des obligations réglementaires à la charge des autorités de gestion et contribuent à apporter une plus grande visibilité aux actions cofinancées par l'Union européenne en France ;
- à l'**évaluation** des actions conduites dans les programmes, conformément aux obligations réglementaires ;
- à la **formation** des gestionnaires en vue de sécuriser la gestion et le renforcement des contrôles et d'optimiser la consommation des crédits, en améliorant le rythme de programmation et de déclaration à la Commission européenne des dépenses encourues par les bénéficiaires ;
- à l'**appui** aux bénéficiaires (Organismes intermédiaires), aux gestionnaires de crédits et aux contrôleurs du FSE : aide au montage de projets, appui à l'instruction et au contrôle de supervision des délégataires de gestion, du service fait, des audits d'opérations, etc.

Le premier poste des dépenses d'assistance technique correspond, en 2023, à l'hébergement et à la maintenance du système d'information et de gestion « Ma-démarche-FSE », ainsi qu'à l'hébergement, au développement et au déploiement du SI « Ma-démarche-FSE+ » pour la gestion des opérations de la programmation 2021-2027. Les autres dépenses importantes d'assistance technique concernent les opérations de communication puis l'externalisation des contrôles de services faits et d'audits d'opérations.

ACTION

08 – Fonctionnement des services

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Fonctionnement des services		2 588 993	2 588 993		2 806 472	2 806 472
		3 204 597	3 204 597		3 155 086	3 155 086

Les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale sont en effet portées depuis 2018 par l'autre programme support des ministères sociaux, le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » et celles des D(R)(I)EETS par le programme 354 « Administration territoriale de l'État » piloté par le ministère chargé de l'Intérieur depuis 2018 pour la métropole et 2020 pour les Outre-mer.

- aux **frais de justice et de réparations civiles** liés à l'activité des administrations du ministère ;
- à la commande de travaux dans le domaine du travail et de l'emploi auprès de l'opérateur de coopération technique internationale Expertise France ;
- et à l'accompagnement à la modernisation (prestations intellectuelles) des services du ministère en charge du travail.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 395 687	3 204 304	2 613 192	3 154 793
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 395 687	3 204 304	2 613 192	3 154 793
Titre 6 : Dépenses d'intervention	193 306	293	193 280	293
Transferts aux ménages		293		293
Transferts aux autres collectivités	193 306		193 280	
Total	2 588 993	3 204 597	2 806 472	3 155 086

En LFI 2023, l'action 08 est dotée de 2,59 M€ en AE et 2,81 M€ en CP. En gestion 2023, les dépenses exécutées sur l'action 08 se sont élevées à 3,2 M€ en AE et CP. Cet écart entre le montant LFI et le montant consommé s'explique par la réception de ressources supplémentaires par transfert de crédits depuis le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » au titre de l'expérimentation en gestion de la mutualisation des crédits sur le programme 155 de la part des dépenses supports des services déconcentrés qui ne sont pas prises en charge par le programme 354. Pour cette action, en effet, les crédits reçus s'élèvent à 0,98 M € en AE et CP.

Les dépenses de l'action 08 concernent principalement :

Le fonctionnement courant (1 295 385 € en AE et 1 246 004 € en CP)

Les dépenses de fonctionnement courant exécutées en 2023 concernent à titre principal les dépenses relevant de l'expérimentation en gestion de la mutualisation des crédits hors titre 2 des services déconcentrés des ministères sociaux sur le programme 155. Ces dépenses ont été financées à partir des crédits des deux transferts en provenance du programme 124 au titre de la mutualisation des crédits support des DREETS sur le programme 155 en gestion 2023 (décrets n° 2023-511 du 27 juin 2023 et n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits). Cette expérimentation de la mutualisation répond à des besoins de simplification de gestion pour les services déconcentrés et s'inscrit dans le sens d'un renforcement de la déconcentration budgétaire.

Par ailleurs, le montant des dépenses sur l'action 08 exécutées en dehors du cadre de la mutualisation par le Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) de Wallis-et-Futuna s'élève à 16 070 € en AE et 16 788 € en CP.

Les frais de justice et de réparations civiles (1 909 212 € en AE et 1 909 082 € en CP)

En 2023, les crédits consommés par la direction des affaires juridiques (DAJ) s'élèvent à 1 908 918 € en AE et CP sur l'action 08 Fonctionnement des services :

- 111 792 € pour les dépenses relatives à la mise en œuvre de la responsabilité de l'État en matière de santé et de sécurité au travail dans le cadre du contentieux lié à l'amiante.
Par 53 ordonnances rendues le 29 août 2023, la Cour administrative d'appel de Douai a annulé les articles 1^{er} et 2 des 53 jugements rendus le 26 août 2022 par le TA de Lille. Les dépenses en matière de contentieux amiante sont donc atténuées de 153 029 €.
- 1 380 027 € pour les dépenses de licenciement (pour faute ou économique) de salariés protégés et dans le cadre de Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) ;

- 125 777 € pour les dépenses relatives à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle (honoraires d'avocats, condamnations civiles) des agents publics victimes de violences ou poursuivis devant les juridictions et, plus particulièrement, des agents du service de l'inspection du travail ;
- 5 093 € pour les dépenses relatives aux procédures d'huissiers de justice ou d'avocats visant à faire respecter par les sociétés les dispositions de la loi du 9 janvier 2000 sur le repos dominical ;
- 181 268 € pour les dépenses relatives à diverses indemnités dans les contentieux de personnels et au titre des frais de procédure versés en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative ;
- 104 961 € pour des dépenses relatives à des procédures de médiation ayant vu la signature de trois protocoles transactionnels dans le cadre de l'engagement pour faute de l'État en matière de ressources humaines.

Expertise France

En LFI 2023, un montant de 193 306 € en AE et 193 280 € en CP avait été provisionné pour financer le cas échéant des actions de coopération internationale sur les champs travail, emploi et formation professionnelle qui seraient proposées par Expertise France, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). En gestion 2023, aucun nouveau projet n'a finalement été présenté par Expertise France et validé par les services du ministère.

ACTION

09 – Systèmes d'information

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Systèmes d'information		43 909 677	43 909 677		39 407 643	39 407 643
		46 314 134	46 314 134		41 274 334	41 274 334

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	43 909 677	46 314 134	39 407 643	41 274 334
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	43 909 677	46 314 134	39 407 643	41 274 334
Total	43 909 677	46 314 134	39 407 643	41 274 334

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En LFI 2023, l'action 09 était dotée de à **43,91 M€ en AE et 39,41 M€ en CP**. En gestion 2023, les dépenses exécutées s'élèvent à **46,31 M€ en AE et 41,27 M€ en CP**. L'écart constaté entre les crédits inscrits en LFI et l'exécution (+2,4 M€ en AE et 1,87 M€ en CP) s'explique notamment par le virement de crédits depuis les programmes 102 et 103 dans le cadre du décret de virement n° 2023-511 du 27 juin 2023 à hauteur de 4,88 M€ en AE et en CP au titre du financement des travaux de refonte et d'évolution de la

plateforme « 1 jeune 1 solution », du produit 'Aides Jeunes', et du groupement d'intérêt public Reva et par l'annulation portée par la loi de finances de fin de gestion pour 2023 de 2,9M € en AE et 2,3M € en CP au titre des systèmes d'information.

1. L'essentiel de ces dépenses (43,58 M€ en AE et 38,70 M€ en CP) est exécuté par la Direction du numérique (DNUM) :

Poste des dépenses	AE	CP
Services applicatifs	40 840 294	38 066 723
dont :		
Domaine référentiels transverses	1 147 186	1 033 821
Domaine TMA	1 401 172	644 430
Domaine Études et statistiques	764 684	808 891
Domaine Emploi	15 227 999	17 850 567
Domaine Travail	11 391 100	8 412 045
CEJ	10 908 153	9 316 969
Services bureautiques	142 682	5 166
Services infrastructures	916 890	198 511
Services mutualisés	1 679 442	431 750
Total	43 579 308	38 702 150

Les projets applicatifs portés par la DNUM en 2023 portent pour l'essentiel sur les trois domaines suivants :

1) Sur le domaine Emploi

Les dépenses (15,23 M€ en AE et 17,85 M€ en CP) ont permis notamment de financer la possibilité donnée aux employeurs publics de rédiger, signer et transmettre à l'État leurs contrats d'apprentissage (CELIA et AGECAP) par voie dématérialisée, les évolutions règlementaires du SI des missions locales, importantes dans le cadre du CEJ (I-milo), les évolutions des modalités de gestion des titres Professionnels du Ministère du Travail (CERES) et toute la plateforme décisionnelle de la DGEFP (SID).

La consommation dynamique liée au CEJ est essentiellement due à des travaux complémentaires afin de renforcer le pilotage du dispositif d'une part et par une politique volontariste sur le sujet d'autre part.

2) Sur le domaine Travail

Les dépenses (11,39 M€ en AE et 8,41 M€ en CP) ont permis de financer des projets tels que SUIT, le SI de l'inspection du travail qui a remplacé « Wiki'T » pendant l'été 2023.

La DNUM a mené des actions en lien avec la feuille de route data du Ministère, et notamment :

- Le ciblage des contrôles de l'inspection du travail ;
- Le projet Champollion qui vise à produire des services à valeur ajoutée à partir des données de la déclaration sociale nominative (DSN) au sein du ministère en charge du travail. Le premier cas d'usage, à destination des inspecteurs du travail, facilitera la lutte contre l'abus du recours aux contrats précaires. L'expérimentation a été ouverte aux inspecteurs du travail de deux régions en décembre 2023.
- L'analyse des accords collectifs etc...

D'autres travaux ont été menés sur Demat@miente, service en ligne destiné aux entreprises de désamiantage pour la saisie de leurs plans de démolition, retrait et encapsulage. À la suite de la généralisation de l'usage de Demat@miente le 1^{er} février 2023, la DNUM a financé la mise en place d'un support aux utilisateurs.

Concernant le SI relatif au dépôt et à la centralisation des accords d'entreprises, après l'ouverture de service le 1^{er} août 2023 de la nouvelle version de la téléprocédure permettant le dépôt des accords, les travaux pour la refonte de l'application utilisée par les agents est en cours de développement

3) Sur le domaine CEJ, les dépenses (10,91 M€ en AE et 9,32 M€ en CP) ont permis de financer des projets tels que la plateforme 1 Jeune 1 Solution (1J1S) qui intervient également en soutien des politiques d'insertion dans l'emploi à l'égard des jeunes. Il s'agit d'offrir à la jeunesse un agrégateur de services facilitant le parcours usager et ainsi la lisibilité du service public (plateforme concentrant les offres de services en matière de formations, d'emplois, d'aides ou de logement).

2. L'autre partie de ces dépenses (2,73 M€ en AE et 2,56 M€ en CP) est exécutée par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

Les dépenses informatiques de la Dares sont liées d'une part aux licences pour les logiciels statistiques, et d'autre part aux évolutions des systèmes d'information statistiques. Elles concernent notamment des évolutions nécessaires pour poursuivre le développement de la Déclaration sociale nominative (DSN), le financement des logiciels statistiques et la tierce maintenance applicative de l'application POEM (Indicateurs sur les politiques de l'emploi).

La Dares investit également dans un espace sécurisé de calcul nommé ESTRADD, porté en partenariat avec la Direction de la recherche, des études et des statistiques en santé (DREES) et la direction du numérique (DNUM). Une convention de quasi régie avec le CASD (Centre d'accès sécurisé aux données) a été signée fin 2022.

Enfin, la Dares a poursuivi la refonte de son site internet et de sa charte graphique afin d'accroître sa lisibilité et affirmer son rôle dans le déchiffrage du monde du travail et d'éclairage du débat public.

S'agissant des dépenses effectuées par les services déconcentrés, les crédits relatifs aux achats bureautiques, aux postes de travail et solutions d'impression des D(R)(I)EETS ont été transférés au programme 354 « Administration territoriale de l'État » en LFI 2018 pour la métropole et en LFI 2020 pour les Outre-mer, en même temps que leurs moyens de fonctionnement courant. Les dépenses effectuées en 2023 par les services déconcentrés sur l'action n° 09 résultent donc d'erreurs d'imputation (25 694 € en AE et 8 410 € en CP).

ACTION

11 - Communication

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Communication		9 719 906	9 719 906	9 792 413		9 792 413
		7 877 111	7 877 111	7 438 023		7 438 023

L'action n° 11 couvre les dépenses de communication se rapportant aux champs du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	9 719 906	7 869 311	9 792 413	7 430 223
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 719 906	7 869 311	9 792 413	7 430 223
Titre 6 : Dépenses d'intervention		7 800		7 800
Transferts aux autres collectivités		7 800		7 800
Total	9 719 906	7 877 111	9 792 413	7 438 023

Dépenses de fonctionnement : 7 869 311 € en AE et 7 430 223 € en CP

Les dépenses de fonctionnement imputées sur l'action n° 11 ont permis de financer des opérations menées, d'une part, par la Délégation à l'information et à la communication (Dicom) en administration centrale et, d'autre part, par les services en charge de la communication dans les D(R)(I)EETS.

Les dépenses de communication exécutées par la Dicom se sont élevées en 2023 à 7,59 M€ et 7,14 M€ en CP, décomposées de la manière suivante :

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de Paiement
Communication administration centrale	7,59 M€	7,14 M€
<i>dont Contrat d'engagement jeunes (CEJ)</i>	1,96 M€	1,9 M€
<i>dont Accompagnement des politiques publiques du travail et de l'emploi</i>	4,6 M€	4,24 M€
<i>dont Dépenses de communication de continuité</i>	1 M€	0,96 M€

L'écart constaté entre la dotation initiale et l'exécution s'explique par des redéploiements de crédits au sein du programme et par les effets des annulations portées par la loi de finances de fin de gestion pour 2023 pour un montant de 0,61 M€ en AE et 1,3 M€ en CP.

Les dépenses de communication sur le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) ont concerné un événement pour les « 1 an » du CEJ (bilan et valorisation des apports concrets du dispositif en donnant la parole à des bénéficiaires) et la rediffusion de la campagne de communication de 2022.

Les dépenses consacrées à l'accompagnement des politiques publiques du travail se sont principalement concentrées sur une campagne de communication d'envergure sur les accidents du travail graves et mortels, visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de prévention des risques professionnels à et encourager une culture de sécurité au travail auprès des employeurs, travailleurs mais aussi le grand public.

D'autres actions ont également été menées dans le domaine du travail, de la formation professionnelle ou de l'emploi : la promotion du code du travail numérique, le recrutement d'inspecteurs du travail, la réalisation d'une newsletter hebdomadaire sur les politiques publiques de l'emploi à destination des acteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, diverses prestations liées au dispositif « 1 jeune, 1 solution ».

Le reste de la dépense a porté sur des prestations événementielles, graphiques et digitales notamment avec l'organisation de la conférence sur le thème « Avenir du travail et souveraineté européennes des compétences », l'événement des 30 ans de la DARES. Le ministère a également participé au salon nouvelle vie professionnelle et lancé la préparation du salon du travail et de la mobilité professionnelle organisé en janvier 2024. Les prestations graphiques ont concerné l'accompagnement du projet de loi pour le plein emploi et la préfiguration de France Travail. Les prestations digitales ont porté sur des travaux de refonte du site internet du ministère.

Enfin, les dépenses de socle se sont élevées à 1 M€ en AE et 0,96 M€ en CP. Elles correspondent à des prestations de communication venant en appui de l'activité des services tout au long de l'année. Ces prestations sont incontournables et recouvrent : la gestion des sites internet et des comptes des ministères sur les réseaux sociaux (maintenance, évolutions techniques, production de contenus), les abonnements à des services d'agence de presse ou de veille média, la production et la diffusion de documents imprimés ou en ligne, la fourniture de prestations de services audiovisuels et photographiques, les dépenses de communication interne.

A noter par ailleurs des erreurs d'imputations sur l'action 11 Communication qui s'élèvent à hauteur de 0,03 M€ en AE et en CP.

Les dépenses effectuées par les services déconcentrés s'élèvent en 2023 à 277 914 € en AE 297 758 € en CP. Elles ont porté sur des actions locales de communication liées au secteur travail et au secteur solidarités dans le cadre de l'expérimentation de mutualisation des crédits HT2 des services déconcentrés des ministères sociaux sur le programme 155.

Dépenses d'intervention : 7800 € en AE et CP

Les dépenses d'intervention réalisées par la Dicom sur l'action n° 11 correspondent au versement d'une subvention à l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS) pour contribuer au financement d'un prix de l'information sociale, remis annuellement à des étudiants en journalisme pour des travaux dans le champ social.

ACTION

12 - Etudes, statistiques évaluation et recherche

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		8 146 925 5 481 008	8 146 925 5 481 008		7 752 003 6 958 590	7 752 003 6 958 590

L'action n° 12 regroupe les dépenses de production de statistiques, études et recherches du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion. Les services effectuant les dépenses sur cette action sont la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et les services chargés des études, statistiques et évaluations (SESE) des D(R)(I)EETS.

En LFI 2023, l'action 12 était dotée de 8,15 M€ en AE et 7,75 M€ en CP. En AE, l'écart constaté entre les crédits inscrits en LFI et l'exécution (-2,67 M€) s'explique notamment par un redéploiement en gestion, par la Dares, d'une partie de ses crédits vers l'action 09 « Systèmes d'information », à hauteur de 0,61 M€, pour

couvrir des besoins en matière d'investissement pour des systèmes d'information. En CP, l'écart constaté (-0,79 M€) est notamment dû au décalage structurel entre le rythme d'engagement et de décaissement des dépenses d'études et statistiques, par nature pluriannuelles et au retard pris depuis deux ans dans le déploiement de certaines enquêtes et études.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 146 925	4 934 809	7 752 003	6 416 799
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 232 784	3 510 068	6 837 862	5 236 646
Subventions pour charges de service public	914 141	1 424 741	914 141	1 180 153
Titre 6 : Dépenses d'intervention		546 199		541 791
Transferts aux autres collectivités		546 199		541 791
Total	8 146 925	5 481 008	7 752 003	6 958 590

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement effectuées sur l'action n° 12 s'élèvent au total à **4,93 M€ en AE et 6,42 € en CP** et se décomposent comme suit :

En M€	Consommation AE	Consommation CP
Études et statistiques (Dares)	3,05	4,79
Études et statistiques D(R)(I)EETS	0,46	0,44
TOTAL	3,51	5,24

Les dépenses de fonctionnement exécutées en 2023 par la Dares s'élèvent à 3,51 M€ en AE et 5,24 M€ en CP, soit un écart en exécution de -3,7 M€ en AE et -1,6 M€ en CP par rapport aux crédits inscrits en LFI.

Cet écart s'explique par les évènements suivants :

- un virement à destination du BOP DNUM visant à contribuer au financement d'achat de licences perpétuelles SAS (pour 756 k€ en AE) ;
- des redéploiements internes au sein du budget opérationnel de programme (BOP) dont la DARES est responsable, depuis l'action 12 et vers l'action 09, cette dernière s'élevant en 2023 à hauteur de 2,7 M€ d'AE et 2,5 M€ de CP, contre 2,1 M€ en AE et 1,2 M€ de CP en 2022.

Ces redéploiements internes ont visé à poursuivre l'action de réception et de traitement des données issues de la Déclaration sociale nominative (DSN) pour reconstituer les mouvements de main-d'œuvre et à absorber le financement conséquent du projet ESTRADD.

- diverses requalifications « comptable » de dépenses prévues initialement en « fonctionnement », d'une part, en dépenses de « subventions pour charges de service publique » pour 0,5 M€ en AE et 0,27M € en CP, et d'autre part, en dépenses « d'intervention' à hauteur de 0,54 M € en AE et CP ;
- enfin, plusieurs projets, initialement prévus en 2023, ont fait l'objet d'un report sur 2024 : il s'agit notamment de l'évaluation de l'expérimentation territoire zéro chômeur longue durée et de l'enquête emplois vacants.

Les dépenses effectuées en 2023 ont permis à la Dares de financer plusieurs grandes enquêtes :

- la poursuite des enquêtes sur le devenir des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation et sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO) ;
- la poursuite de l'enquête REPONSE 2023 sur les relations professionnelles et négociations d'entreprise ;
- la finalisation d'une enquête sur les emplois francs ;
- la poursuite de l'enquête Formation Employeur Européenne - annuelle (EFE-a) en coopération avec le CEREQ et France Compétences ;
- une contribution à des enquêtes telles que celles sur les modes de garde et celles sur les « Autonomies » menées par la DREES, à l'enquête « Sortants » réalisée par Pôle emploi ou encore à l'enquête sur les compétences dans la vie quotidienne (FLV) menée par l'INSEE ;
- et le lancement de l'évaluation du Contrat Engagement Jeune (CEJ).

La Dares a contribué en parallèle au programme de travail du Groupement d'intérêt scientifique « Centre de Recherche sur l'Expérience, l'Âge et les Populations au Travail » (GIS-CREAPT), rattaché au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), et participé au financement des enquêtes sur le Coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (ECMOSS) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Les dépenses de fonctionnement exécutées en 2023 par les DR(I)EETS se sont élevées à 0,46 M€ en AE et 0,45 M€ en CP. Au sein des DR(I)EETS, les Services « Études-Statistique-Évaluation » (SESE) apportent leurs compétences d'expertise statistique, d'analyse socio-économique et d'évaluation, et assurent la qualité des remontées statistiques administratives en appui à l'action des directions régionales. Ces dépenses en études et statistiques ont concerné en 2023 à la fois le périmètre travail et le périmètre solidarités en vertu de l'expérimentation de mutualisation des crédits HT2 des services déconcentrés des ministères sociaux sur le programme 155. Les dépenses du secteur solidarités ont été financées à partir des crédits des deux transferts en provenance du programme 124 au titre de la mutualisation des crédits support des DREETS sur le programme 155 en gestion 2023 (Décrets n° 2023-511 du 27 juin 2023 et n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits) dont 0,71 M € en AE et CP au titre de l'action 12.

2. Les subventions pour charges de service public (SCSP) : 1,42 M€ en AE et 1,18 M€ en CP

Subventions	Consommation en AE	Consommation en CP
CEREQ	927 685 €	927 685 €
Autres	497 055 €	252 468 €
Total	1 424 741	1 180 153

Ces crédits concernent essentiellement la subvention pour charges de service public (SCSP) versée au Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ), établissement public chargé de conduire des travaux d'études et de recherche dans les domaines du marché du travail, des qualifications et de la formation professionnelle. Le montant alloué est de 927 685 € en AE et CP, dont 69 % correspondent à des charges de personnel en 2023.

La Dares attribue par ailleurs dans le cadre de ses appels à projets de recherche (APR) des subventions à des entités, telles que les universités et les instituts de recherche ou encore le CNRS, considérées comme entités contrôlées par l'État. Elles sont de ce fait comptablement exécutées comme des « Subventions pour charges de service public ». La Dares a ainsi attribué pour 2023, 497 055 € en AE de subventions dans le cadre de l'APR relatif à l'évaluation de la réforme de l'assurance chômage et de l'APR « Suivi qualitatif et quantitatif du recours au Contrat d'engagement jeune (CEJ) ». Des recherches de doctorants ont également été soutenues financièrement.

S'agissant de la consommation des CP, des acomptes intermédiaires et soldes ont été versés à hauteur de 252 468 € au titre de subventions attribuées dans le cadre d'APR :

- APR relatifs à l'évaluation de la réforme de l'assurance chômage,
- APR « Suivi qualitatif et quantitatif du recours au Contrat d'engagement jeune (CEJ) » ;

DÉPENSES D'INTERVENTION

En 2023, les dépenses d'intervention de l'action 12 se sont élevées à 546 199 € en AE et 541 791 € en CP dont 318 698 € en AE et 314 291 € en CP pour la Dares et 227 500 € en AE et CP pour les services déconcentrés.

Dans ce cadre, la Dares a notamment attribué des subventions à des organismes de recherche et elle a aussi participé au financement de la Chaire de sécurisation des parcours professionnels à la Fondation du risque et à la création de la Chaire de recherche Travail à l'École d'Économie de Paris. Elle a également versé à l'OCDE la contribution obligatoire de la France à l'enquête PIAAC pour 2023 et un acompte sur la contribution 2024.

ACTION

13 - Politique des ressources humaines

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Politique des ressources humaines		28 647 124	28 647 124		27 717 882	27 717 882
		26 638 466	26 638 466		27 094 568	27 094 568

- les dépenses de formation et d'action sociale de l'ensemble des personnels rémunérés par le programme 155 et en services déconcentrés par le programme 124 (dans le cadre de l'expérimentation de mutualisation des crédits HT2 des services déconcentrés des ministères sociaux sur le programme 155), à l'exception des moyens de formation transverses des agents affectés dans les D(R)(I)EETS ;
- les dépenses d'accompagnement du management et des réorganisations des services en administration centrale et en services déconcentrés ;
- les frais liés à la médecine de prévention et aux actions liées aux conditions de travail ;
- les dépenses de remboursement des personnels mis à disposition des services centraux du ministère et de gratification des stagiaires ;
- la subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l'Institut national du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle (INTEFP).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	27 397 617	26 516 041	26 614 442	26 976 393
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 274 092	13 013 125	14 344 850	13 473 477
Subventions pour charges de service public	12 123 525	13 502 916	12 269 592	13 502 916
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 249 507		1 103 440	
Subventions pour charges d'investissement	1 249 507		1 103 440	
Titre 6 : Dépenses d'intervention		122 425		118 175
Transferts aux entreprises		3 650		
Transferts aux collectivités territoriales		2 625		2 625
Transferts aux autres collectivités		116 150		115 550
Total	28 647 124	26 638 466	27 717 882	27 094 568

Les dépenses de titre 6 (122 425,01 € en AE et 118 175 € en CP) correspondant à des erreurs d'imputation sur le groupe de marchandises (GM). Elles doivent être considérées comme des opérations relevant du titre 3 à imputer respectivement sur les postes d'Action sociale suivants :

- AS Famille, vacances : 4 250,01 € en AE
- AS Prévention/secours : 2 625 € en AE et CP
- AS Mutuelles, associations : 115 550 € en AE et CP

Elles sont à ajouter aux montants cités ci-dessous.

dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement effectuées sur l'action n° 13 s'élèvent à **26,52 M€ en AE et 26,98 M€ en CP** et se décomposent de la façon suivante :

Les dépenses de fonctionnement 13,01 M€ en AE et 13,47 M€ en CP

Postes de dépenses (en M€)	AE	CP
Action sociale	6,75	6,82
Formation	2,28	1,90
Gestion RH hors paie (remboursement de personnes mises à disposition, gratifications de stagiaires...)	3,24	3,93
Accompagnement RH	0,74	0,82
Total	13,01	13,47

L'écart entre les crédits inscrits en LFI et la réalisation des dépenses de fonctionnement de l'action 13 (-2,29 M€ en AE et -0,83 M€ en CP) s'explique principalement par une sous-exécution constatée sur les dépenses relatives au remboursement à leurs employeurs d'origine de la rémunération des personnels mis à disposition des ministères sociaux (MAD), celles liées à l'accompagnement du management et des organisations et dans une moindre mesure sur les dépenses de formation. Le dispositif d'accompagnement des services déconcentrés initialement prévu n'a quant à lui pu être mené dans sa globalité.

Les dépenses relatives à l'action sociale (titre 3) s'élèvent à 6,75 M€ en AE et 6,82 M€ en CP, réparties entre l'administration centrale (1,47 M€ en AE et 1,67 M€ en CP) et les services déconcentrés (5,28 M€ en AE et 5,14 M€ en CP). Elles sont détaillées dans la partie « Action sociale-hors titre 2 » des dépenses de

personnel. Les dépenses d'action sociale en service déconcentrés 2023 sont en hausse par rapport à 2022 où elles s'élevaient à 3,83 M€ en AE et 4,29 M€ en CP.

Les dépenses relatives à la formation s'élèvent à 2,28 M€ en AE et 1,90 M€ en CP, soit 1,12 M€ en AE et 1,09 M€ en CP sur le budget de l'administration centrale, et 1,16 M€ en AE et 0,80 M€ en CP sur le budget des services déconcentrés.

En administration centrale, ces dépenses financent les préparations aux concours et examens des corps communs et spécifiques, les formations continues principalement dans les domaines de formation suivants : ressources humaines, achats publics, économie, finances et gestion, communication, informatique, bureautique et langues, et les formations individuelles dans le cadre du compte personnel de formation (CPF). Elles financent aussi les frais pédagogiques afférents au recrutement des apprentis (en forte progression dans le cadre du plan jeunes).

Dans les D(R)(I)EETS, les dépenses de formation constatées sont, en métropole, principalement liées au paiement des formations des apprentis de la fonction publique sur des fonctions « métiers » et au financement de formations individuelles dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) ou de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Ces dépenses sont en augmentation par rapport à 2022 où elles s'élevaient à et 0,53 M€ en AE et 0,40 M€ en CP.

Les plans régionaux de formation métier (PRFM) des directions régionales métropolitaines sont gérés de façon mutualisée par l'INTEFP.

L'augmentation des dépenses de formation et d'action sociale en 2023 dans les services déconcentrés s'explique principalement par l'expérimentation de mutualisation des crédits HT2 des services déconcentrés des ministères sociaux sur le programme 155. En effet, ces dépenses concernent également les agents des D(R)(I)EETS rémunérés sur le programme 124. Ces dernières ont été financées à partir des crédits des deux transferts en provenance du programme 124 au titre de la mutualisation des crédits support des DREETS sur le programme 155 en gestion 2023 (Décrets n° 2023-511 du 27 juin 2023 et n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits) dont 1,97 M€ en AE et CP au titre de l'action 13.

Les dépenses relatives à la gestion RH hors titre 2 s'élèvent à 3,24 M€ en AE et 3,93 M€ en CP, et correspondent principalement :

- au remboursement des agents mis à disposition de l'administration centrale par les divers partenaires du ministère (Pôle emploi, Mutualité sociale agricole, etc.) ;
- au paiement des gratifications des étudiants de l'enseignement supérieur accueillis en stage en administration centrale et services déconcentrés.

Les dépenses relatives à l'accompagnement à la gestion des ressources humaines s'élèvent à 0,74 M€ en AE et 0,82 M€ en CP.

Le dispositif d'appui aux réorganisations et aux évolutions managériales en administration centrale et en services déconcentrés, piloté par un pôle d'accompagnement du management et des organisations au sein des ministères sociaux, propose des accompagnements collectifs (CODIR, nouvelles structures...) ou des accompagnements individuels (bilans de compétences, formations managériales, coaching...).

En 2023, l'accompagnement des nouvelles structures issues de la réforme OTE s'est poursuivi (notamment DREETS PACA, Corse, Grand-Est, Bourgogne Franche-Comté, Île-de-France et DEETS d'outre-mer). En parallèle, l'accompagnement des directions d'administration centrale impactées par une réorganisation se poursuit (DSS, DNUM, DICOM, DNS).

• **La SCSP versée à l'INTEFP : 13,503 M€ en AE et en CP**

Opérateur de l'État, l'INTEFP est en charge de la formation initiale des inspecteurs du travail et de la formation continue des agents rémunérés sur le programme 155 et affectés dans les D(R)(I)EETS et, à ce titre, il bénéficie d'une subvention pour charges de service public destinée à financer chaque année son fonctionnement, sa masse salariale et son activité. En 2023, la SCSP allouée à ce titre s'élève à 13 502 916 €

en AE et en CP dont une subvention complémentaire de 500 000 € versée en fin d'année pour le financement des dépenses liées à l'augmentation notoire des stagiaires inspecteurs élèves du travail.

Au regard de l'instruction du 20 décembre 2023 relative aux « modalités d'imputation des subventions pour charges d'investissement, catégorie budgétaire 53 », il apparaît que l'INTEFP n'a pas vocation à réaliser d'investissement consécutif à l'exécution de politiques publiques confiées par l'État. Par conséquent, en application de cette instruction, les montants estimatifs inscrits à titre informatif en PLF (pour rappel, 1,25 M€ en AE et 1,103 M€ en CP) ne se sont pas confirmés en exécution 2023. Une seule subvention pour charges de service public a ainsi fait l'objet d'un versement à l'opérateur.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses exécutées en 2023 correspondent à des erreurs d'imputation sur le groupe de marchandises (GM) en services déconcentrés.

ACTION

14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	70 837 317		70 837 317	70 837 317		70 837 317
	72 624 337		72 624 337	72 624 337		72 624 337

Constitués d'une partie des effectifs de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et d'une partie des effectifs des services déconcentrés, les effectifs de l'action 14 contribuent aux politiques de lutte contre le chômage et l'exclusion durable du marché du travail. Leur nombre s'élève à 975 ETPT annuels, soit 12,6 % des emplois consommés en 2023.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	70 837 317	72 624 337	70 837 317	72 624 337
Rémunérations d'activité	44 550 277	45 944 663	44 550 277	45 944 663
Cotisations et contributions sociales	25 564 124	25 772 281	25 564 124	25 772 281
Prestations sociales et allocations diverses	722 916	907 393	722 916	907 393
Total	70 837 317	72 624 337	70 837 317	72 624 337

ACTION**15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	93 853 338 97 964 997		93 853 338 97 964 997	93 853 338 97 964 997		93 853 338 97 964 997

Constitués d'une partie des effectifs de la DGEFP et d'une partie des effectifs des services déconcentrés, les effectifs de l'action 15 contribuent aux politiques publiques visant à prévenir et à prévoir l'impact des restructurations économiques. Leur nombre s'élève à 1 290 ETPT annuels, soit 16,7 % des emplois consommés en 2023.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	93 853 338	97 964 997	93 853 338	97 964 997
Rémunérations d'activité	58 295 708	61 576 865	58 295 708	61 576 865
Cotisations et contributions sociales	34 823 343	35 287 931	34 823 343	35 287 931
Prestations sociales et allocations diverses	734 287	1 100 201	734 287	1 100 201
Total	93 853 338	97 964 997	93 853 338	97 964 997

ACTION**16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	330 124 554 320 756 366		330 124 554 320 756 366	330 124 554 320 756 366		330 124 554 320 756 366

Les effectifs de l'action 16 sont les plus nombreux. Ils participent à l'action de l'État en matière de santé et de sécurité au travail, d'amélioration de la qualité et de l'effectivité du droit, de développement du dialogue social et de démocratie sociale, ainsi que de lutte contre le travail illégal. Ils regroupent les effectifs de la direction générale du travail (DGT) et des agents des services déconcentrés, notamment les agents de l'inspection du travail affectés dans les unités de contrôle. Leur nombre s'élève à 4 164 ETPT annuels, soit 54 % des emplois consommés en 2023.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	330 124 554	320 756 366	330 124 554	320 756 366
Rémunérations d'activité	199 584 033	193 324 564	199 584 033	193 324 564
Cotisations et contributions sociales	128 401 322	124 024 309	128 401 322	124 024 309
Prestations sociales et allocations diverses	2 139 199	3 407 493	2 139 199	3 407 493
Total	330 124 554	320 756 366	330 124 554	320 756 366

ACTION**17 – Personnels de statistiques, études et recherche**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	20 739 946	22 391 106	20 739 946	20 739 946	22 391 106	20 739 946

Les effectifs de l'action 17 participent aux activités de production et de mise à disposition d'informations statistiques sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle, à la conduite et à la diffusion de travaux d'évaluation des politiques publiques de la mission et au développement des travaux de recherche et d'études.

Les agents sont affectés en administration centrale (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques – DARES) et dans les services en charge des études, des évaluations et des statistiques au sein des services déconcentrés.

Leur nombre s'élève à 267 ETPT annuels, soit 3,5 % des emplois consommés en 2023.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	20 739 946	22 391 106	20 739 946	22 391 106
Rémunérations d'activité	13 316 870	14 137 557	13 316 870	14 137 557
Cotisations et contributions sociales	7 010 552	7 848 419	7 010 552	7 848 419
Prestations sociales et allocations diverses	412 524	405 130	412 524	405 130
Total	20 739 946	22 391 106	20 739 946	22 391 106

ACTION**18 – Personnels transversaux et de soutien**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
18 – Personnels transversaux et de soutien	65 343 089 70 826 962	1 800	65 343 089 70 828 762	65 343 089 70 826 962	1 800	65 343 089 70 828 762

Constitués des agents chargés des fonctions d'État-major et de soutien des cabinets ministériels, des agents des directions supports du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales et des agents de l'administration centrale et des services déconcentrés exerçant des fonctions analogues, les effectifs de l'action 18 s'élèvent à 954 ETPT annuels, soit 12,4 % des emplois consommés en 2023.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	65 343 089	70 826 962	65 343 089	70 826 962
Rémunérations d'activité	41 754 502	44 974 245	41 754 502	44 974 245
Cotisations et contributions sociales	22 542 120	24 776 509	22 542 120	24 776 509
Prestations sociales et allocations diverses	1 046 467	1 076 207	1 046 467	1 076 207
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 800		1 800
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 800		1 800
Total	65 343 089	70 828 762	65 343 089	70 828 762

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (P214)	914 637	1 025 162	914 141	914 141	927 685	970 777
Subventions pour charges de service public	914 637	1 025 162	914 141	914 141	927 685	970 777
Universités et assimilés (P150)	86 579	183 690			230 256	124 158
Subventions pour charges de service public	86 579	183 690			230 256	124 158
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	83 571	41 785			144 126	64 132
Subventions pour charges de service public	83 571	41 785			144 126	64 132
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	-29 114	57 109				
Subventions pour charges de service public	-29 114	57 109				
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)					122 674	36 802
Subventions pour charges de service public					122 674	36 802
GENES - Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (P192)	40 000	12 000			17 063	35 907
Subventions pour charges de service public	40 000	12 000			17 063	35 907
INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (P155)	13 550 218	13 550 218	13 373 032	13 373 032	13 502 916	13 502 916
Subventions pour charges de service public	13 550 218	13 550 218	12 123 525	12 269 592	13 502 916	13 502 916
Subventions d'investissement			1 249 507	1 103 440		
Total	14 645 890	14 869 964	14 287 173	14 287 173	14 944 719	14 734 692
Total des subventions pour charges de service public	14 645 890	14 869 964	13 037 666	13 183 733	14 944 719	14 734 692
Total des subventions d'investissement			1 249 507	1 103 440		

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	Réalisation 2022	2	85	7	3	0
	Prévision 2023	0	91	6	3	0
	Réalisation 2023	2	89	6	3	0
Total		2	85	7	3	0
		0	91	6	3	0
		2	89	6	3	0

* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	

Réalisation 2022
Prévision 2023
Réalisation 2023
ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2023 *	91	89

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	4	2

Opérateurs

OPÉRATEUR

INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'INTEFP, créé en 1975, est un établissement public de l'État à caractère administratif, placé sous la tutelle de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités. Il est composé d'un établissement principal situé à Marcy-L'étoile et de six centres interrégionaux de formation (CIF) situés à Bordeaux, Lille, Montpellier, Nancy, Nantes et Paris.

Ses missions, définies par le décret 2005-1555 du 15 décembre 2005 modifié par le décret 2021-1706 du 17 décembre 2021 sont les suivantes :

- la formation professionnelle initiale et continue des inspecteurs du travail ;
- la formation professionnelle continue des fonctionnaires et agents publics du ministère assurant des fonctions dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, déterminée annuellement entre les directions d'administration centrale, le secrétariat général des ministères sociaux et l'opérateur ;
- la mise en œuvre d'actions de partenariat et de coopération nationales, européennes et internationales, avec d'autres organismes publics ou privés dans ses champs de compétences ;
- et la contribution aux travaux de veille, de recherche et de diffusion sur les transformations dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Outre cette mission structurante, l'INTEFP dispense, en application de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016, les formations communes destinées aux représentants des organisations syndicales salariées et aux employeurs ou leurs représentants.

Son budget initial pour 2023 s'élève à 18,4 M€ en AE et 18,8 M€ en CP. Il est financé à près de 70 % par une subvention pour charges de service public versée par le programme 155, et son plafond d'emplois est de 91 ETPT.

Le montant du budget 2023 consommé s'élève à 17,5 M€ en AE et 17 M€ en CP. Son plafond d'emplois a été exécuté à hauteur de 88,64 ETPT.

En 2023, les dépenses de l'INTEFP se sont inscrites dans les évolutions tendanciennes suivantes.

Tout d'abord, l'année 2023, tout comme celle de 2022, a été marquée par une forte augmentation de l'activité de formation continue et statutaire de l'INTEFP. Ainsi, l'établissement a formé 20 499 stagiaires en 2023 (soit une hausse de 26 % par rapport à 2022), représentant 61 756 journées de stage.

Cette évolution s'explique, d'une part, par l'augmentation significative du nombre d'inspecteurs du travail issus du détachement ou des concours. Les promotions d'inspecteurs élèves du travail sont en hausse depuis plusieurs années pour atteindre 225 élèves en 2023 dont 125 inspecteurs élèves du travail (IET) formés sur trois lieux de formation et 100 inspecteurs du travail détachés (ITD) formés sur 6 lieux de formation. En 2022, on comptait 82 élèves, et en 2021, 67. La dynamique de 2023 se poursuivra en 2024.

D'autre part, cette évolution s'explique par le développement d'une activité de formation continue importante. En 2023, le nombre de journées de stages s'élève à 10 036 (stable par rapport à 2022). L'INTEFP

comptabilise 4 238 stagiaires, 1 668 agents formés, 301 sessions organisées, 153 thématiques de formation utilisées.

Par ailleurs, poursuivant la démarche de « virage numérique » que l'opérateur a initiée en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, l'INTEFP a continué à développer son offre de formations à distance, et plus généralement à anticiper sur la transformation numérique de son modèle de formation. En 2023, 25 % de la formation s'est ainsi réalisée en distanciel. Le projet d'établissement de l'INTEFP pour les années 2021 à 2024 se fonde notamment sur l'axe « accélérer le virage numérique » qui vise à développer son offre de formation à distance pour les personnels du ministère.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	22	22				
Transferts	22	22				
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail		120				
Subventions pour charges de service public		120				
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	13 550	13 550	13 373	13 373	13 503	13 503
Subventions pour charges de service public	13 550	13 550	12 124	12 270	13 503	13 503
Subventions d'investissement			1 250	1 103		
P148 – Fonction publique	163	111			260	117
Transferts	163	111			260	117
Total	13 734	13 802	13 373	13 373	13 763	13 620

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

La subvention pour charges de service public allouée à l'INTEFP en 2023 s'est élevée à 13 502 916 €. Celle-ci comprend une subvention complémentaire de 500 000 € versée en fin d'année pour le financement des dépenses liées à l'augmentation du nombre de stagiaires inspecteurs élèves du travail.

Par ailleurs, le programme 148 « Fonction publique » a versé 0,12 M€ en AE et en CP à l'établissement au titre des classes Prépa talents.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	7 850	7 336	Subventions de l'État	11 899	13 620
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>1 753</i>	<i>1 416</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>11 899</i>	<i>13 620</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 940	9 223	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 262	1 486	Revenus d'activité et autres produits	1 646	1 704
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 262</i>	<i>1 486</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	615	595
Total des charges	17 789	16 559	Total des produits	13 546	15 324
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	4 244	1 235
Total : équilibre du CR	17 789	16 559	Total : équilibre du CR	17 789	16 559

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	3 596	344	Capacité d'autofinancement		
Investissements	2 247	2 077	Financement de l'actif par l'État	1 103	
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	5 843	2 421	Total des ressources	1 103	
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	4 740	2 421

* Voté

L'écart des charges entre le budget initial et le compte financier s'explique notamment par une diminution des dépenses liées à la baisse du nombre de stagiaires dans les CIF (39 IET pour 50 prévus initialement et 75 ITD pour 100 prévus au BI), le report du projet Eurodétachement, le report de certaines dépenses d'investissements numériques ou encore la baisse des dépenses concernant la masse salariale des agents de l'INTEFP.

S'agissant des produits, l'écart du montant de la subvention de l'État entre le budget initial et le compte financier provient notamment de la SCSP complémentaire de 0,5 M€ versée en fin d'année 2023.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
7 779	1 564	5 089

Le niveau élevé de trésorerie, en baisse sensible cependant par rapport à celui de 2022, est en hausse par rapport à la prévision du budget initial 2023. Cela s'explique par une sous-consommation des principaux postes de dépenses par l'INTEFP par rapport au budget initial et la recherche d'économies, malgré une reprogrammation des dépenses en cours de gestion et la présentation d'un budget rectificatif.

Cette situation pourra néanmoins permettre à l'opérateur de faire face à l'amplification de son activité de formation en 2024, en particulier l'augmentation programmée des promotions d'inspecteurs du travail (il est prévu le recrutement de 170 élèves inspecteurs du travail en 2024, alors que le nombre d'élèves inspecteurs recrutés en 2023 était de 120), ce qui aura nécessairement un impact à la hausse pour les dépenses obligatoires de l'opérateur (personnel et fonctionnement courant des structures, et énergétiques).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 310	8 310	7 928	7 928
Fonctionnement	8 454	8 217	7 921	7 035
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 652	2 247	1 616	2 050
Total des dépenses AE (A) CP (B)	18 415	18 774	17 465	17 013
dont contributions employeur au CAS pensions	1 753	1 753	1 416	1 416

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	13 650	14 205
Subvention pour charges de service public	11 899	13 503
Autres financements de l'État	1 103	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	647	702
Recettes fléchées	384	117
Financements de l'État fléchés	163	117
Autres financements publics fléchés	222	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	14 034	14 322
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	4 740	2 691

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
INTEFP	8 310 7 928	8 454 7 921	8 217 7 035	0 0	0 0	1 652 1 616	2 247 2 050	18 415 17 465	18 774 17 013
Total	8 310 7 928	8 454 7 921	8 217 7 035	0 0	0 0	1 652 1 616	2 247 2 050	18 415 17 465	18 774 17 013

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	4 740	2 691
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	4 740	2 691
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	4 740	2 691

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	2
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	2
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	4 740	2 689
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	223	421
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	4 517	2 268
Total des financements	4 740	2 691

* Voté

Le compte financier fait apparaître un déficit budgétaire de -2,691 M€ contre une prévision de -4,740 M€ en budget initial 2023, couvert par la trésorerie. Ce moindre déficit s'explique par la baisse des dépenses, et le versement d'une SCSP complémentaire de 0,5 M€ à la fin de l'année.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	92	97	95
– sous plafond	85	91	89
– hors plafond	7	6	6
<i>dont contrats aidés</i>	3	3	3
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2		2
– rémunérés par l'État par ce programme	2		2
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Concernant les emplois rémunérés par l'opérateur sous plafond, la prévision était de 91 ETPT et la réalisation s'élève à 88,64 ETPT.

S'agissant des emplois hors plafond, la prévision au BI 2023 était de 10 ETPT. La réalisation s'élève à 6,48 ETPT.

Cet écart s'explique entre la prévision et l'exécution par la vacance frictionnelle sur le plafond emploi.